

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/01/2019

Dossier complet le :

15/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-0011

1. Intitulé du projet

COEUR DE VILLE - SOISSONS (02)
Réhabilitation de parkings et voirie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Soissons

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain Crémont, maire

RCS / SIRET

2 | 1 | 0 | 2 | 0 | 6 | 9 | 5 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - a 2150.2	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs / Aires de stationnement ouvertes au publics de 350 à 500 unités et plus (Examen cas par cas) Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Requalification urbaine et paysagère de l'axe Bannière-Mantoue (rue de la Bannière, rue du Mont Revers, rue de la Vieille Gagnerie, square St Pierre, place Fernad Marquigny, Rue du Marché, rue Charles Desboves, rue du Beffroi, rue de l'Evêché)

Requalification urbaine et paysagère de la place St Christophe et de ses rues contiguës

Réorganisation de surfaces de stationnement existantes, intégrant une gestion à la parcelle d'une partie des eaux pluviales (infiltration)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs des aménagements du projet sont :

- améliorer le cadre de vie,
- embellir le coeur de ville historique,
- mettre en conformité les déplacements avec la législation pour les PMR (Personne à Mobilité Réduite),
- favoriser les modes de déplacements doux,
- moderniser les éclairages urbains dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie,
- améliorer les flux de circulation,
- réorganiser les stationnements,
- redéfinir la trame végétale des espaces aménagés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 2 ans seront séquencés en 2 grandes phases, elles-mêmes décomposées en sous-phases

- Phase 1 : Axe Bannière-Mantoue :
 - Phase 1.1 : Rue de la Bannière
 - Phase 1.2 : Square St Pierre, rue du Mont Rervers, rue de la Vieille Gagnerie
 - Phase 1.3 : Place Fernand Marquigny, rue du Marché, rue Charles Desboves
 - Phase 1.4 : rue de l'Evêché, piétonnisation Goutte de Lait, rue du Beffroi
- Phase 2 : Place St Christophe et ses rues contiguës

Pendant la durée des travaux, les flux de circulation et les stationnements seront modifiés suivant le phasage d'exécution.

Les règlements d'urbanisme, plans, schémas, programme... ne font état d'aucune prescription pour les chantiers ou travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation

Le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Rubriques 2.1.5.0.2 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Phase 1 : Axe Bannière-Mantoue	34 000 m ²
Phase 2 : Place St Christophe	13 000 m ²
	Total : 47 000 m ² , soit 4,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coeur de Ville - Soissons (02)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 32 ' 63 " 47 Lat. 49 ° 38 ' 06 " 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premiers espaces protégés se situent hors de l'agglomération, soit à plus de 2 km minimum du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit sur l'axe Bannière - Mantoue / Monuments historiques : 1 / Axe Bannière - Mantoue : cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais, église St Pierre au Parvis, restes de l'abbaye Notre Dame, tour de l'ancien évêché, 2/ Place St Christophe : monument à l'oeuvre des sociétés coopératives de reconstruction des régions libérées, à la mémoire de Guy Lubersac, Projet consistant à la mise en valeur du patrimoine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet au coeur d'une zone urbaine, sur des espaces artificialisés

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Soissons est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation et coulées de boues approuvé le 24 avril 2008. Le site du projet est cependant situé en dehors du zonage réglementaire (validé par l'administration, par mail en date du 3 septembre 2018). Aucune prescription applicable au projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors de tous périmètres de protection d'un forage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : 1 / Axe Bannière - Mantoue : cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais, église St Pierre au Parvis, restes de l'abbaye Notre Dame, tour de l'ancien évêché, 2/ Place St Christophe : monument à l'oeuvre des sociétés coopératives de reconstruction des régions libérées

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exutoire des eaux de ruissellement au droit du projet ne sera pas modifié (rejet existant dans l'Aisne), hormis une partie des eaux pluviales qui sera infiltrée au travers de fossés pour satisfaire l'équilibre hydraulique. Aucune modification des masse d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en zone urbaine
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en zone urbaine
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et coulées de boues. Le projet est cependant situé hors du zonage réglementaire et ne fait l'objet d'aucune prescription réglementaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation des nuisances sonores

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine d'une augmentation des émissions lumineuses (amélioration des éclairages urbains).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales : La majeure partie des eaux de ruissellement sera rejeté via l'exutoire actuel, à savoir, l'Aisne.</p> <p>Une partie des eaux pluviales sera infiltrée au travers de fossés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais, classée monument historique est situé à moins de 500 m du site. Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural dans le sens où la réhabilitation de la zone a pour objectif une mise en valeur du coeur de ville de Soissons et ainsi valoriser le patrimoine architectural, paysager, culturel et historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des activités humaines, de l'urbanisme et de l'aménagement (réhabilitation de voiries existantes)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet : réaménagement de zones pour embellir le coeur de ville et mettre en valeur le patrimoine inscrit et classé
 Gestion des eaux pluviales au droit du projet
 Maîtrise des pollutions
 Maîtrise des incidences temporaires lors de la phase travaux

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet de réhabilitation du coeur de ville (voirie) en zone urbaine, environnement peu sensible : amélioration des impacts actuels

Evaluation environnementale non nécessaire : aucune consommation en eau, aucun déchet, aucune émission de toute nature, grande majorité des eaux pluviales dirigée vers l'exutoire existant, le reste étant infiltré au travers de fossés

Compatibilité aux plans, schémas et programmes

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En pièce jointe, les réponses aux compléments sollicités par mail le 14 décembre 2018 (Annexe : Compléments sollicités).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Soissons

le,

11 janvier 2019

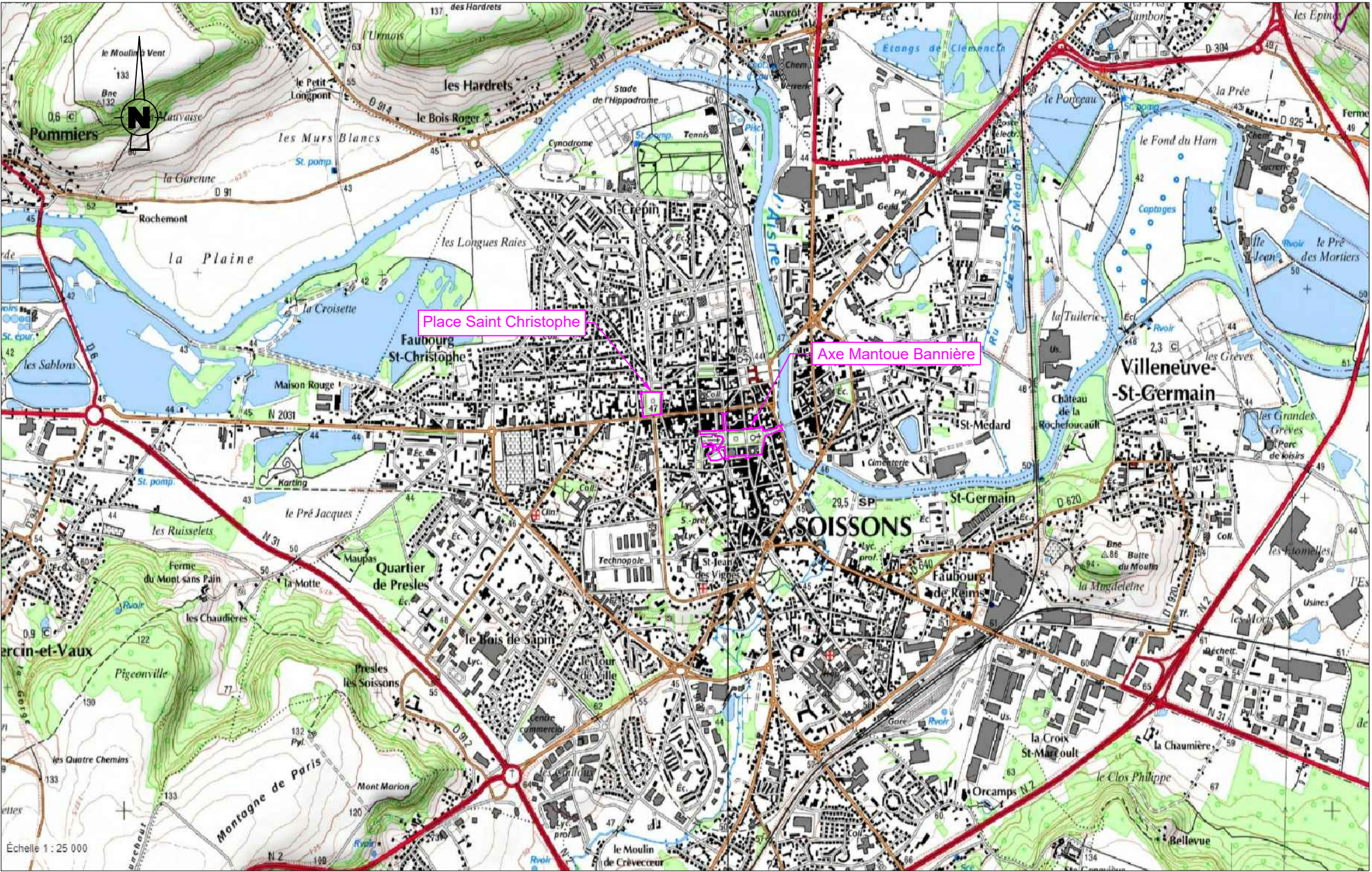
Signature

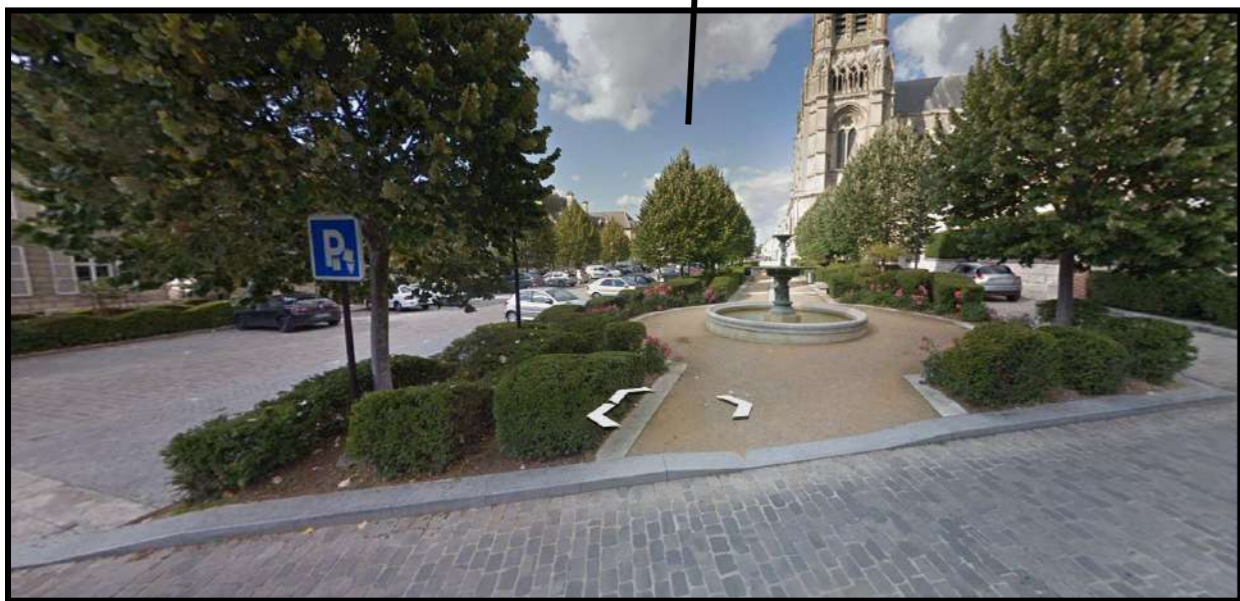
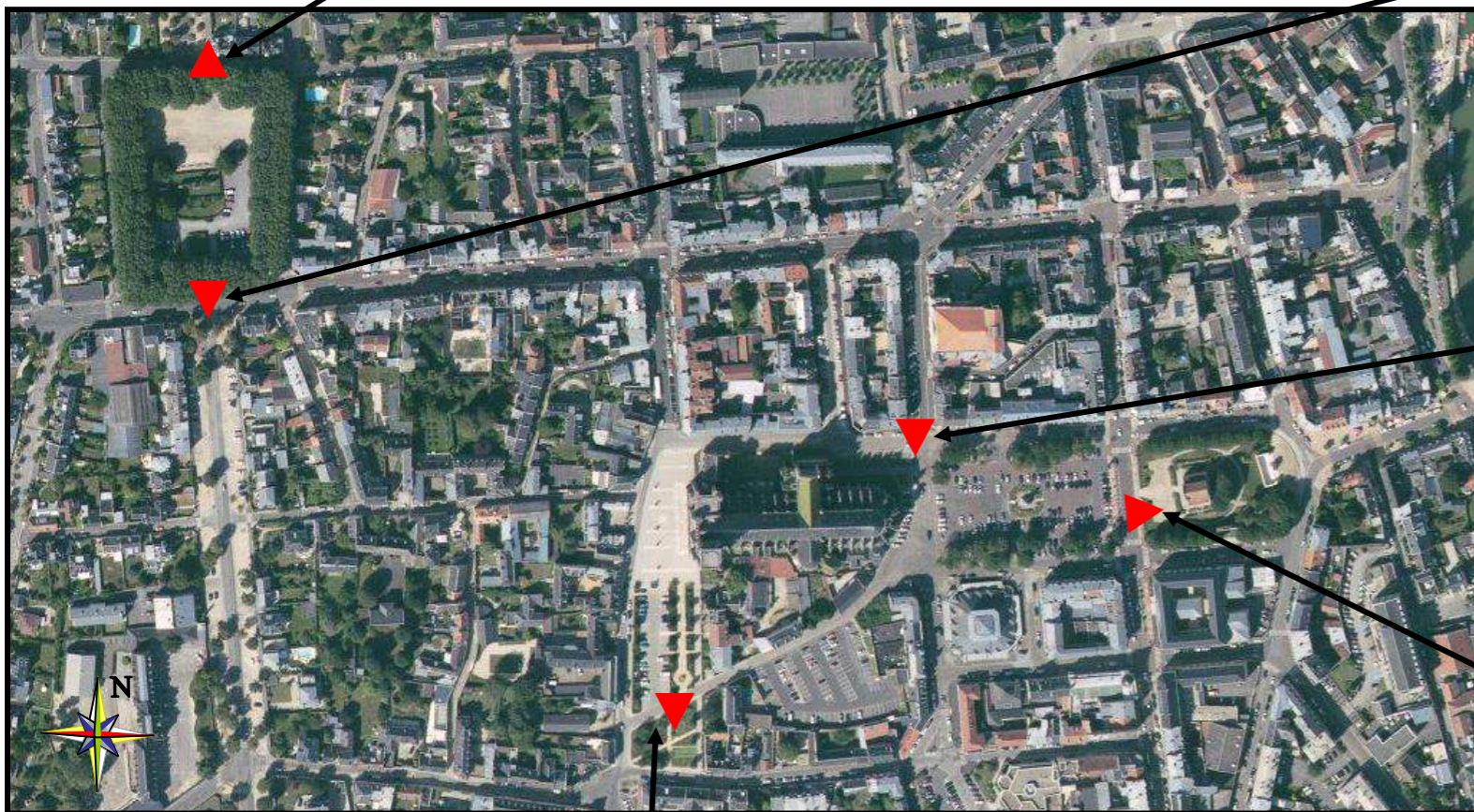


Le maire
Alain CRÉMONT

Aménagement coeur de ville - SOISSONS

Plan de situation 1/25000 ème





DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
AISNE

Commune :
SOISSONS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/4000

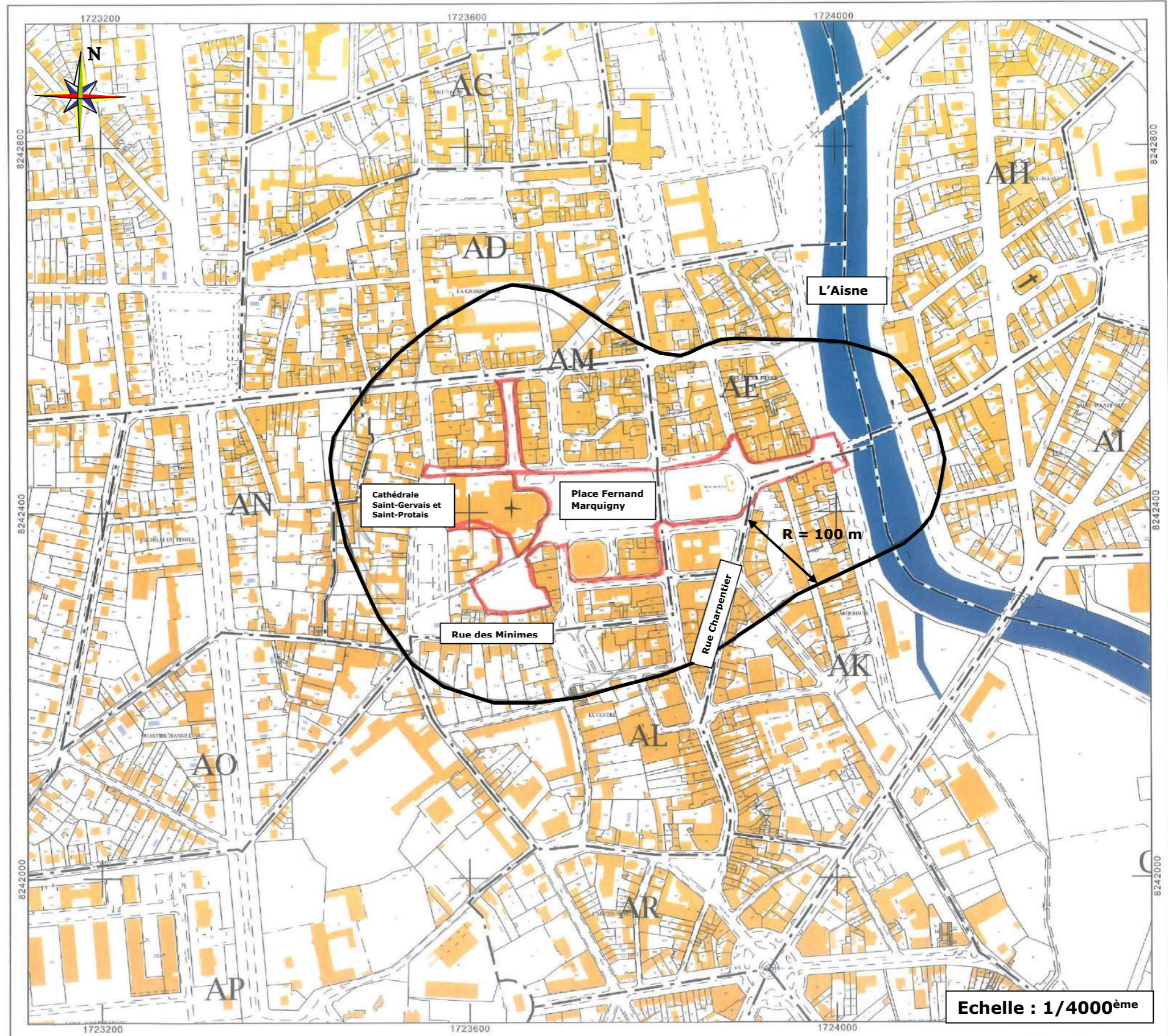
Date d'édition : 30/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Echelle : 1/4000^{ème}

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
AISNE

Commune :
SOISSONS

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/4000

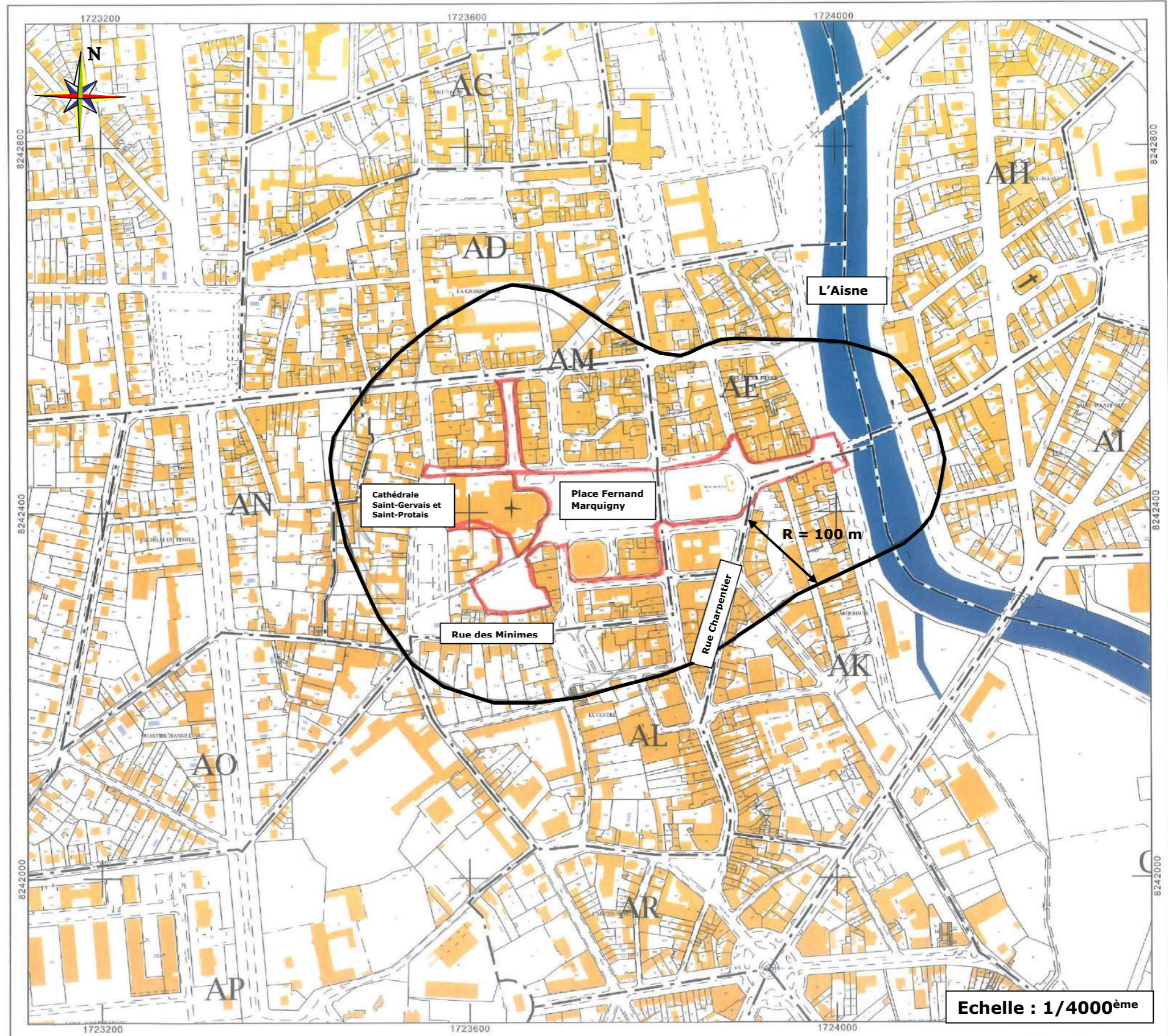
Date d'édition : 30/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SOISSONS
10 rue de Mayenne 02208
02208 SOISSONS
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Aménagement coeur de ville - SOISSONS
Plan projet place Saint Christophe 1/1000



Aménagement coeur de ville - SOISSONS
Plan projet Axe Mantoue Bannière 1/2000



COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Serait-il possible de renseigner dans la rubrique 4.5, le nombre de places de stationnement dans le cadre de ce projet ?

Le nombre de places de stationnement atteint 1700 sur un périmètre centre-ville élargi et entre 350 et 500 places sur l'emprise du projet.

Par ailleurs, pourriez-vous étayer les aménagements prévus "au centre" du projet page 19 des pièces transmises ?

Est annexé aux présents compléments le dossier concours. Il est à noter que ce sont les solutions sans parking souterrain qui sont aujourd'hui envisagées.

1) Les enjeux

Les enjeux du projet sont la requalification des espaces publics majeurs du centre-ville et la gestion de l'omniprésence actuelle de la voiture.

Le projet propose de redonner à ces lieux une unicité d'écriture, une cohérence spatiale tout en valorisant leur variété d'usage. Ces objectifs sont précisés en introduction du dossier concours.

a) Mobilité et déplacements

Offre de stationnement. Le cerfa indique que le projet contribue à réorganiser l'offre de stationnement. Serait-il possible d'étayer cet aspect ? D'autres aires sont-elles vouées à être supprimées voire mutualisées (des schémas présentant la situation actuelle et la situation en devenir peuvent aider à la compréhension) ?

Le chapitre 7 du dossier concours est consacré à ce sujet.

La réflexion sur le stationnement doit être menée au niveau du périmètre élargi du centre-ville et non pas strictement sur celui du projet.

Ce périmètre élargi représente aujourd'hui 1 700 places de stationnement, celui plus restreint du projet représente environ 527 places actuellement.

Le travail de requalification des espaces majeurs du centre-ville passera certainement par la perte de places dans le périmètre restreint, maximum 200 sur les 527 présentes, le but étant d'en répercuter autant que possible par des optimisations et des créations de poches de stationnement nouvelles dans le périmètre élargi afin de ne pas trop s'éloigner des 1 700 places actuelles.

Les places seront-elles perméables ?

Les places de stationnement elles-mêmes ne différeront pas particulièrement en terme de perméabilité qu'actuellement. Par contre, les traitements de sol des aménagements urbains du projet tendront à renforcer le potentiel d'infiltration du site en favorisant et privilégiant des zones arborées comme le futur square de l'Evêché au transept sud de la cathédrale.

b) Paysage et architecture

- en suppléments des plans de masse, des esquisses architecturales ont-elles été effectuées ?

Si oui, pourriez-vous nous les communiquer ?

- serait-il possible d'étayer la trame paysagère prévue ?

Des esquisses architecturales ont été effectuées, incluant des trames paysagères.

Celles-ci sont décrites dans le carnet joint.

c) Gestion des énergies

- quelles mesures sont prises pour réduire la consommation d'énergie ?

En terme d'aménagement urbain, la seule source de consommation d'énergie est l'éclairage.

Il est prévu de renouveler l'éclairage sur l'emprise du projet en proposant des équipements économes (led) et ce projet est l'occasion, pour la ville, de mettre en place un plan lumière à plus grande échelle sur son territoire dont la moindre consommation sera l'un des objectifs avec, par exemple, une gestion pilotée et des plages horaires de non éclairage dans certains secteurs.

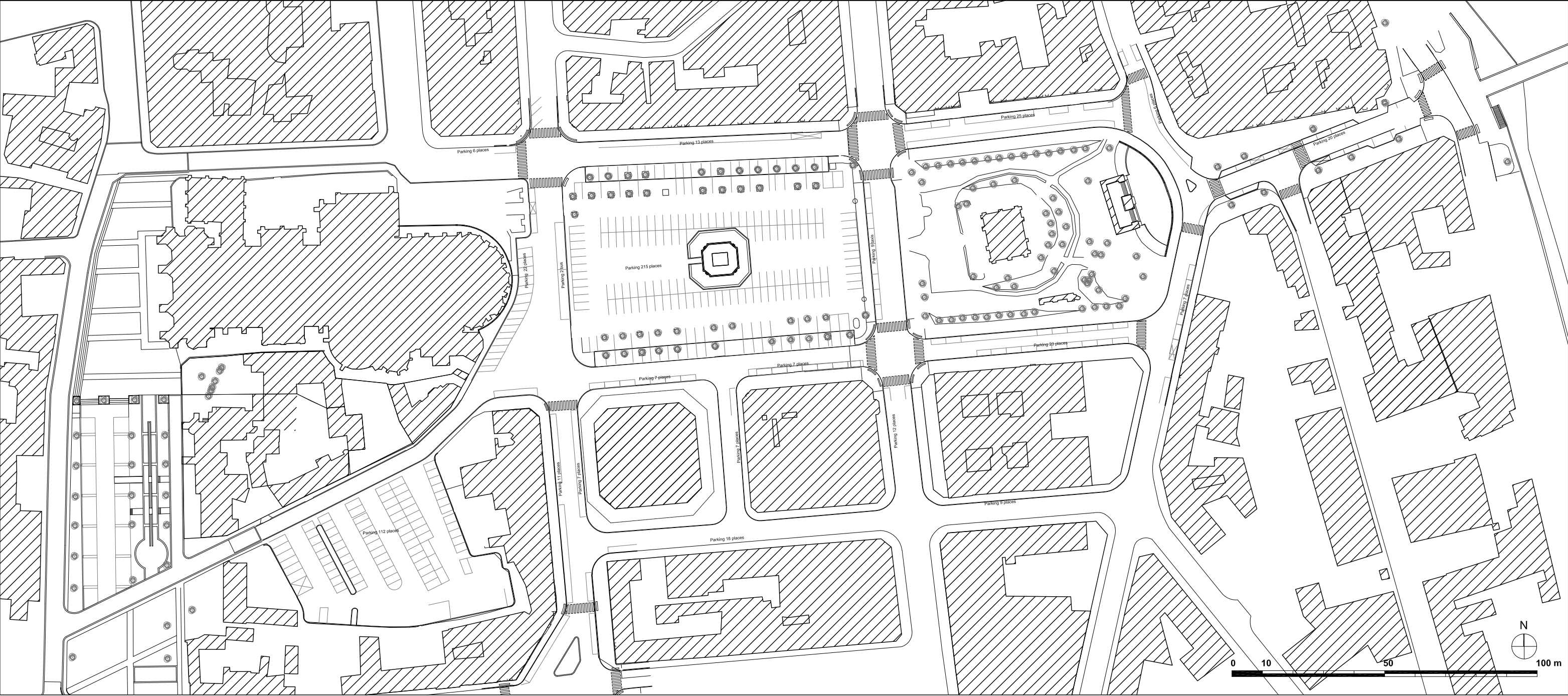
d) Gestion des eaux

- Quelles mesures seront prises pour réduire les risques de pollution de la nappe par les hydrocarbures ?

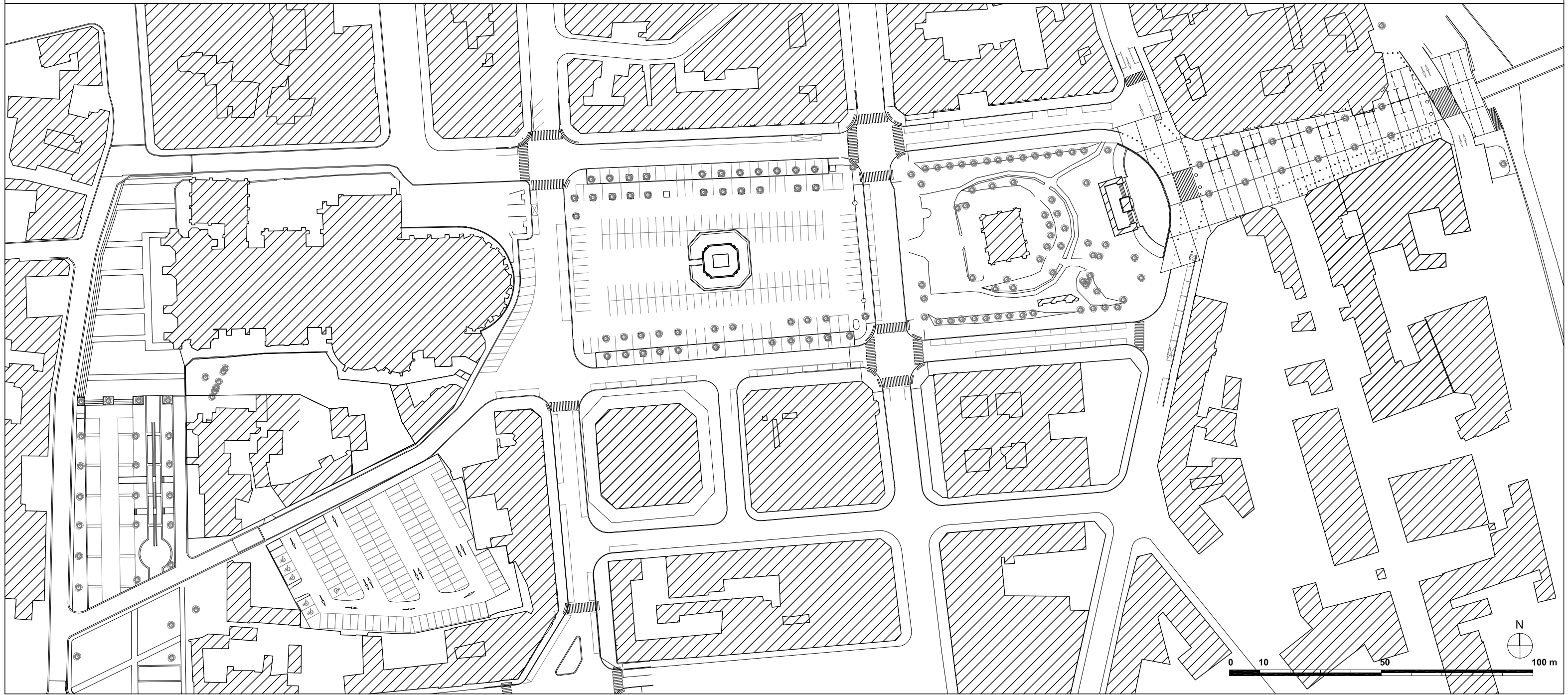
Le projet traite essentiellement les revêtements et n'ambitionne pas de restructurer les réseaux. Il n'est pas particulièrement prévu de mesure particulière par rapport à l'existant en matière de prévention des risques de pollution de la nappe par les hydrocarbures.

EXISTANT

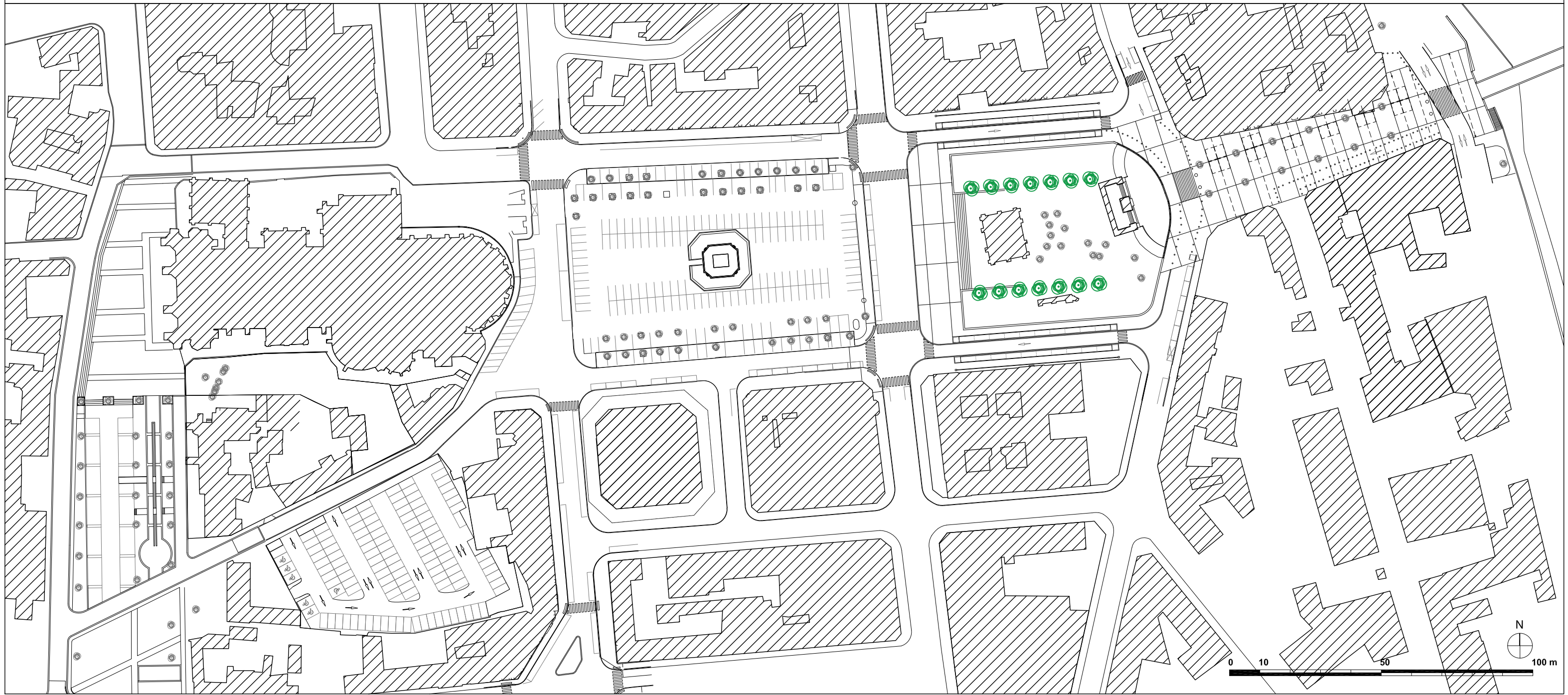
527 places + 9 taxis + 2 bus



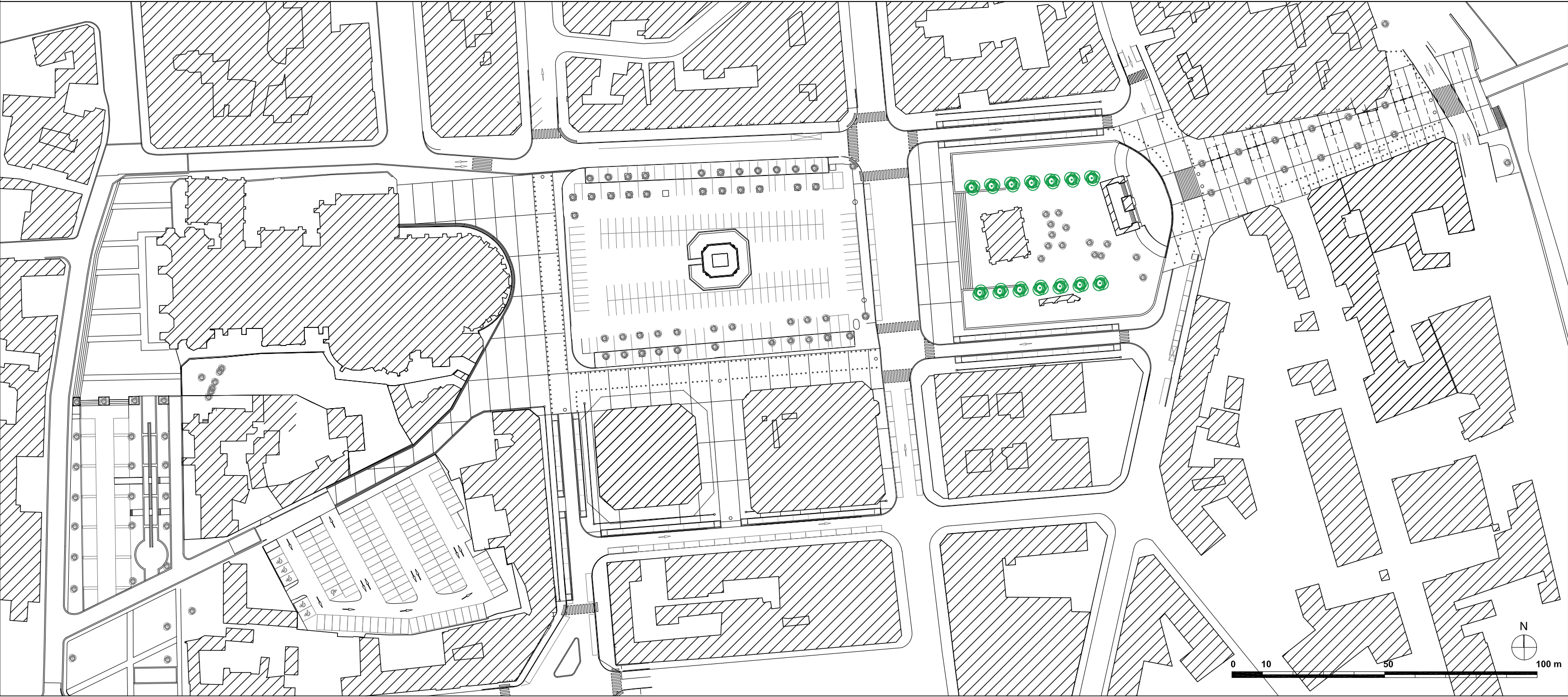
ETAPE 1 = pk Eveché + Banière pendant fouilles



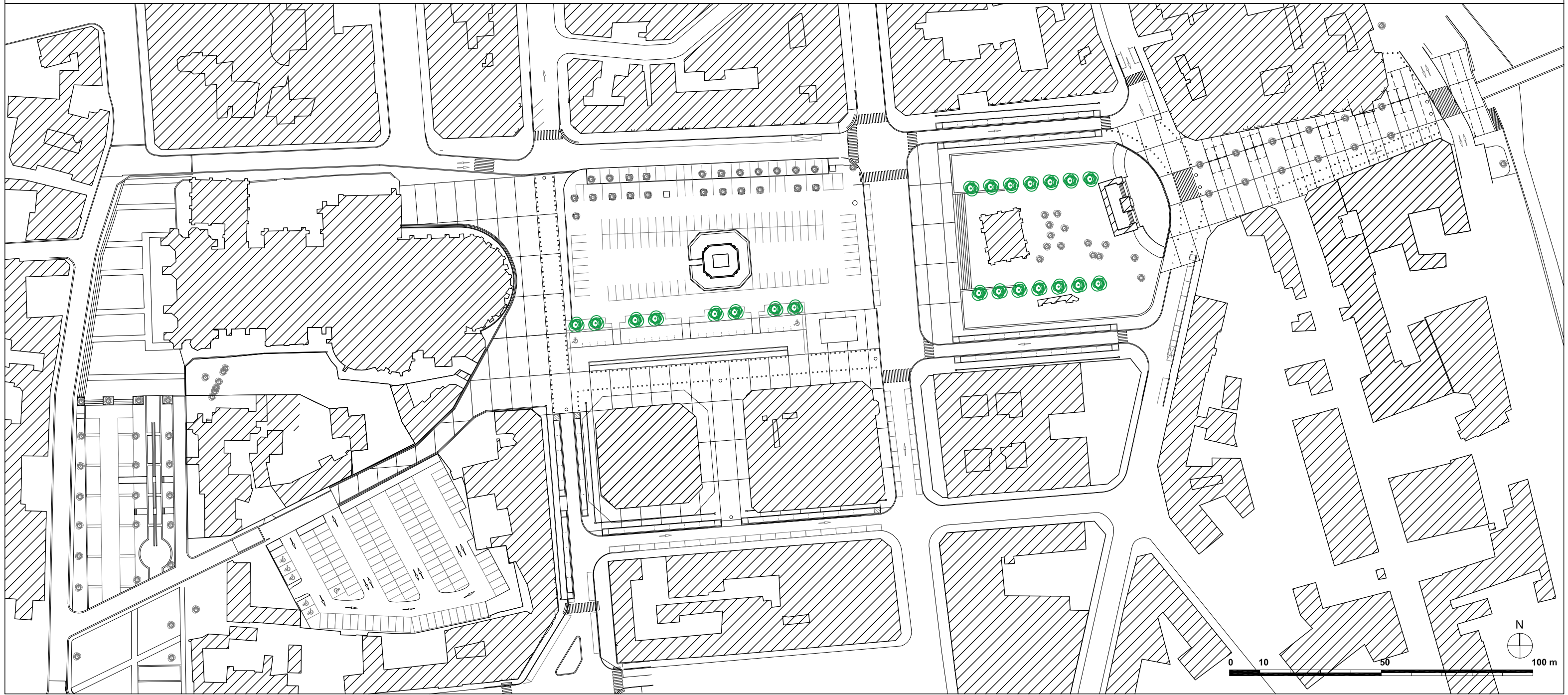
ETAPE 2 = place St Pierre



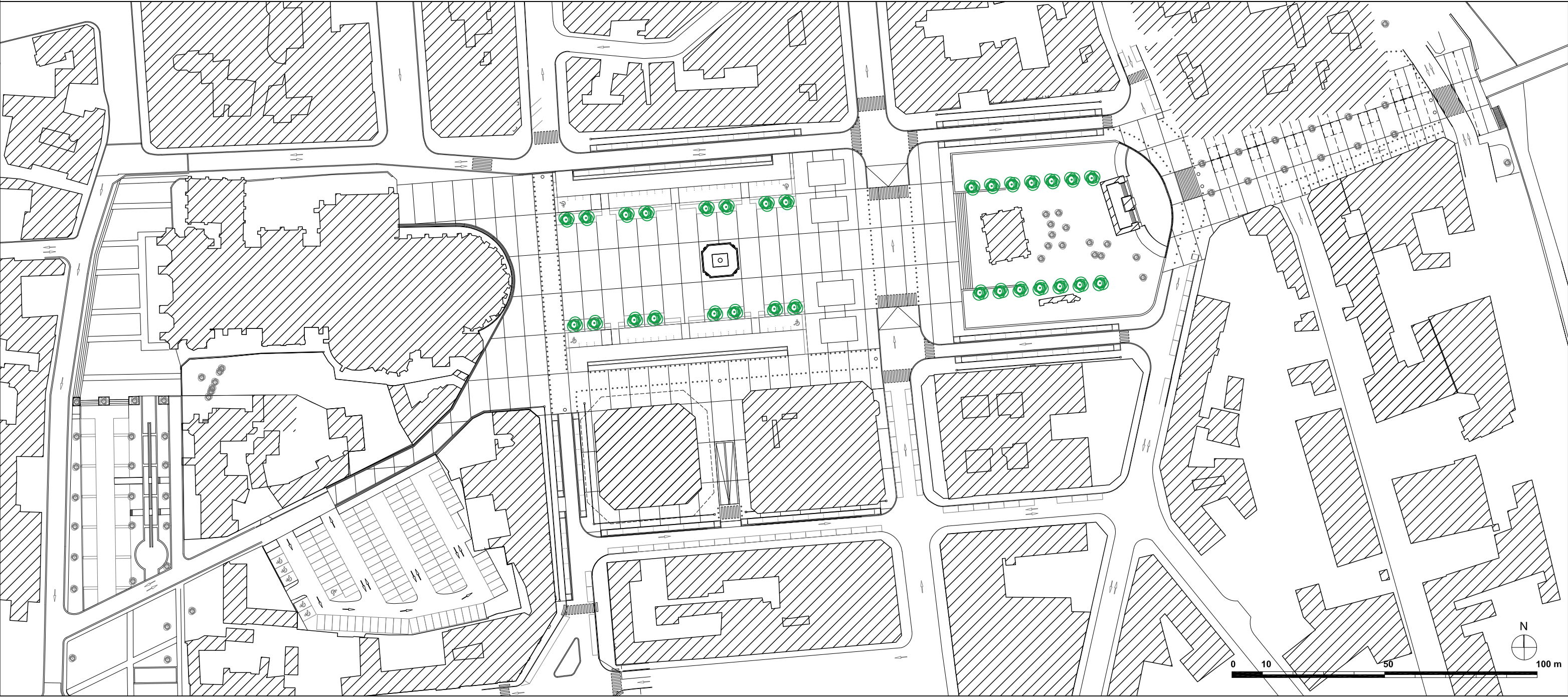
ETAPE 3 = circulation



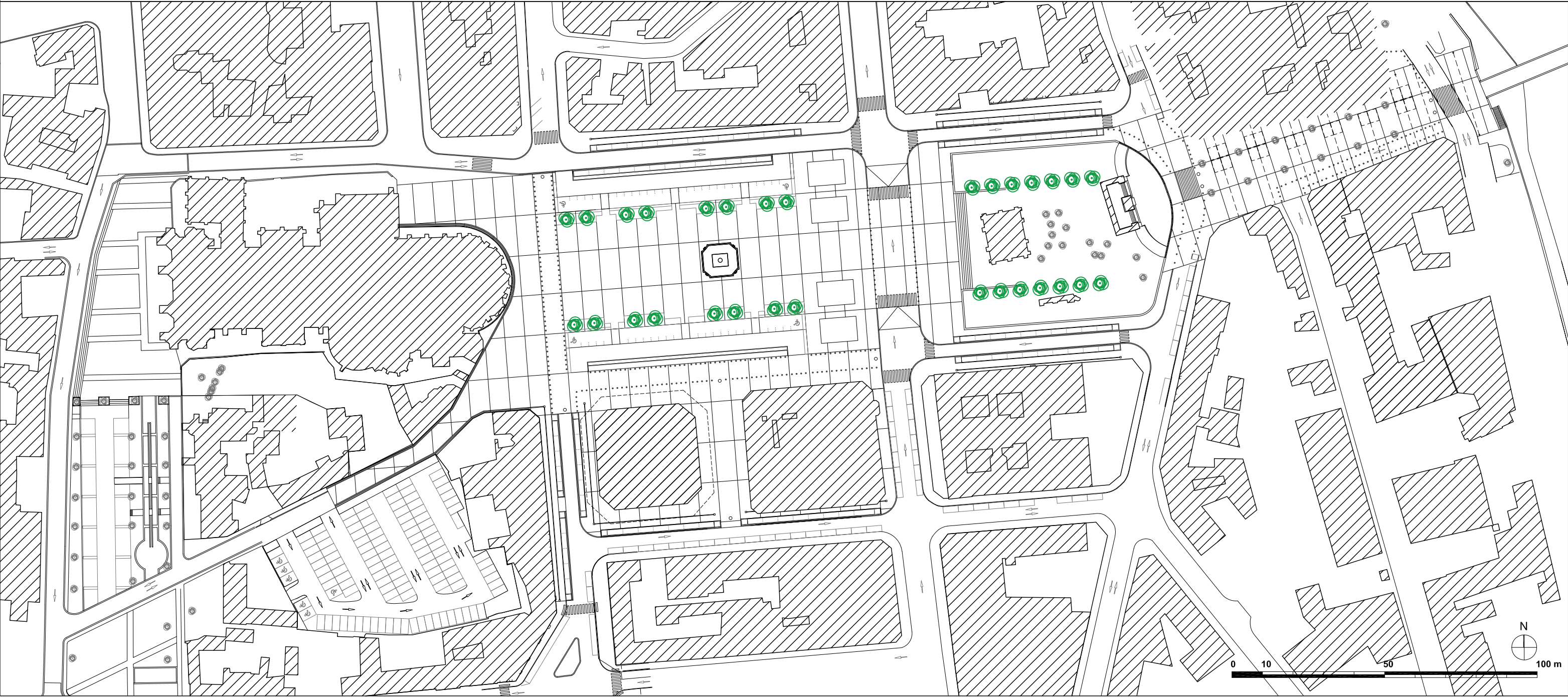
ETAPE 4 = début de la place



ETAPE FINALE ENTERRE



ETAPE FINALE SURFACE



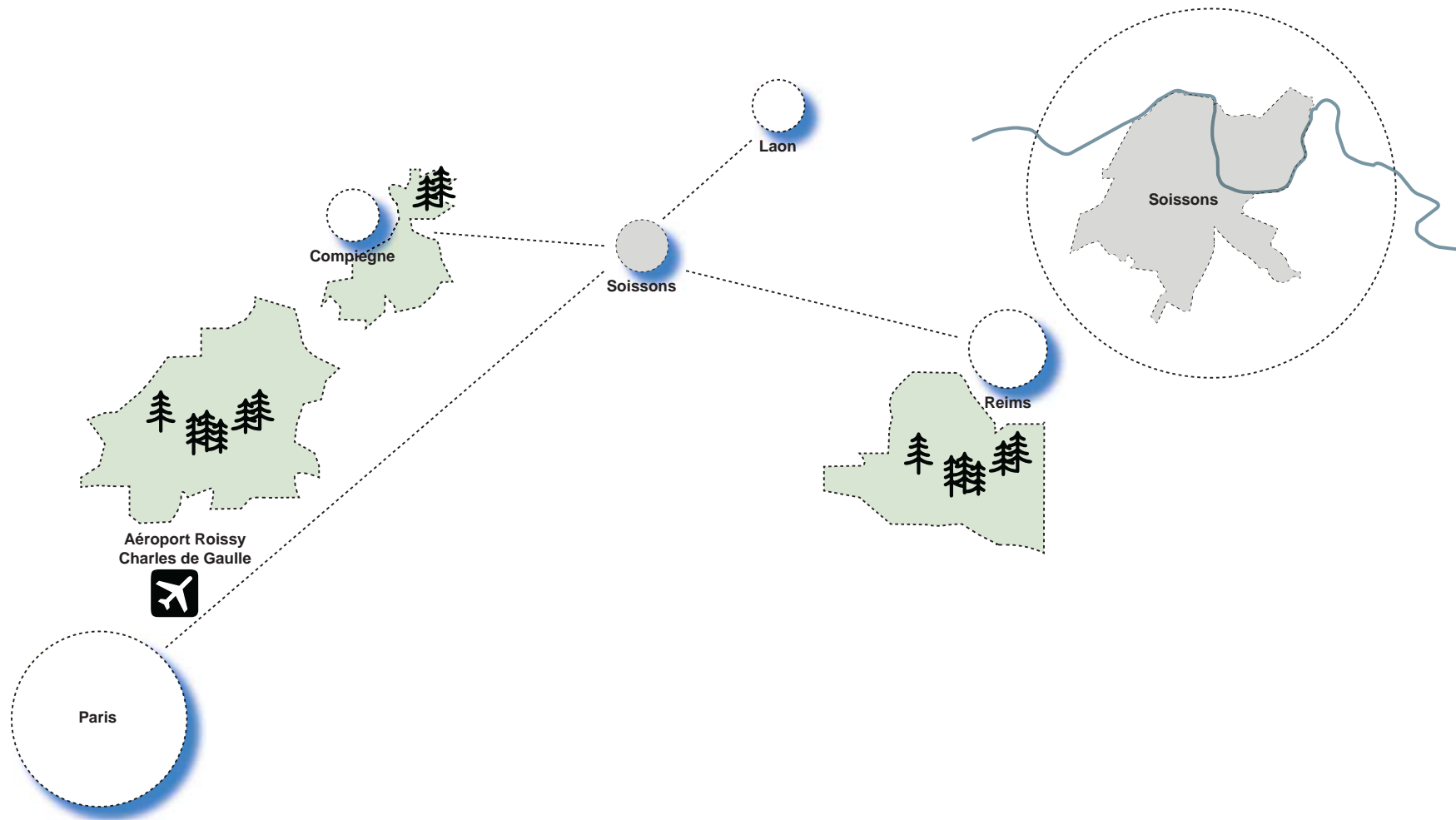


OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLE DE SOISSONS

- CONCOURS - MARS 2018 -

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET - SYNTHÈSE -	05
1. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT	06
2. CONTINUITÉ COMMERCIALE	16
3. DESIGN ET MOBILIER URBAIN	17
4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	22
5. ÉCLAIRAGE ET SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE	28
6. PHASAGE DES TRAVAUX	32
7. DÉCOMPTE DES PLACES	34
8. CALENDRIER GLOBAL DE L'OPÉRATION	36
9. ESTIMATIF DES TRAVAUX	37
10. RÉSEAUX	38
11. PROFILS EN TRAVERS	44
12. RÉDUCTION DES PANNEAUX	48
13. INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	54



PRÉSENTATIONS DU PROJET - SYNTHÈSE -

Notre analyse de la situation actuelle du centre-ville de Soissons est que le stationnement a indéniablement pris le pas sur la qualité d'usage de l'espace public.

Il y a nécessité à structurer les espaces publics du centre-ville autour d'un projet qualitatif.

L'axe Mantoue – Bannière est idéal pour initier cette démarche car il est le cœur de la ville et est organisé sur une succession de vides urbains :

- La place Mantoue
- La rue et la place de l'Évêché
- La place Fernand Marquigny
- Le square Saint-Pierre
- La rue de la Bannière
- La passerelle des Anglais et les berges de l'Aisne.

Notre parti pris est de redonner à ces lieux qui s'enchaînent et se répondent, une unicité d'écriture, une cohérence spatiale tout en valorisant leur variété d'usages.

La proposition que nous faisons ici sera l'amorce de l'élaboration de chartes d'aménagements : pour les matériaux, le mobilier, la signalétique, l'éclairage d'ambiance et de valorisation, les végétaux, et les façades et terrasses commerciales.

Parallèlement, une réflexion sur le stationnement devra être menée au niveau des 1 700 places existantes aujourd'hui en centre-ville avec l'objectif premier d'en perdre le minimum et de travailler sur leurs localisations.

Le second enjeu des aménagements de l'axe Mantoue – Bannière est d'à la fois ouvrir et magnifier la perspective axiale sur le chevet de la Cathédrale tout en densifiant la continuité commerciale au niveau de la place Fernand Marquigny, à la jonction des rues Saint-Martin et du Commerce.

Pour cela, nous proposons de cadrer la vue sur la Cathédrale par deux séries de deux grands kiosques en verre, de part et d'autre, et face à la chapelle Saint-Pierre. Ainsi, ses kiosques renforcent la notion d'axe et de perspective, ils opèrent ainsi comme une porte, un octroi, un passage entre les deux parties de la place alors que vus de profil depuis les deux rues commerçantes ils ferment la perspective et créent la continuité bâtie et commerciale souhaitée. Minimalistes et contemporains, ils sont organisés sur deux niveaux. Leurs toitures-terrasses offrent un autre point de vue sur la ville.

Nous proposons de décliner une ligne de mobilier urbain spécifique à la ville de Soissons. Les assises de convivialités, intemporelles. Grandes tables de pierres brutes posées sur des supports métalliques, les assises donnent l'impression de permanence, de pérennité comme s'ils étaient là depuis toujours, en résonance avec l'environnement patrimonial. La pierre est façonnée pour intégrer des assises avec dossiers ou autres fonctions comme fontaines, informations, recharges USB. Le mobilier d'éclairage, le classique revisité « smart city. En cohérence avec l'ensemble de la ville, la nouvelle lanterne de Soissons reprend les codes de la lanterne classique (conicité, verrine compartimentée) mais traités de façon contemporaine. Un jeu d'accessoires intégrés au chapeau lui permet d'être utilisée comme éclairage de voirie, de cheminement piéton, d'ambiance mais aussi d'illumination de façades ou d'accentuation du

végétal. Un système unifié mais personnalisable pour les terrasses de restaurants et cafés. Dans le souci d'unicité nous proposons un outil d'aménagement des terrasses à destination des exploitants et particulièrement pour la rue de la Bannière. Un jeu d'accessoires sur un même principe constructif en métal et pierre, il est en cohérence avec le mobilier urbain.

Pour les aménagements paysagers, l'objet de la réflexion considère deux espaces majeurs de la ville. Le premier est constitué de quatre secteurs : rue et square de l'Évêché, place Fernand Marquigny, square Saint-Pierre et rue de la Bannière...

Le second, la place Saint-Christophe, dans l'axe du boulevard Jeanne d'Arc.

Nous proposons de redonner à la place Fernand Marquigny la dimension, les perspectives et la transparence qu'elle mérite.

Une fluidité piétonne, des usages calibrés et modulable, un espace majeur de représentation, des continuités végétales par un traitement des différentes strates du monde végétal, un mobilier adapté et multifonctionnel, un projet inscrit dans l'histoire passée et à venir de la ville, la modernité au service du patrimoine et des habitants.

Pour la place Saint-Christophe, nous proposons une transformation radicale de la place qui est à lire en parallèle et en complément de la place Fernand Marquigny.

Dans le gabarit bâti du boulevard Jeanne d'Arc un grand tapis vert se déroule du Nord au Sud. Il est bordé par de larges allées plantées d'arbustes et d'arbrisseaux.

Notre proposition en terme comptable de stationnement est plus basée sur un scénario de gestion des différentiels de capacité pendant les travaux et à terme plutôt que sur une comparaison avant / après.

Pour la place saint Christophe, et dans le cas où il n'y aurait pas de parking enterré, nous privilégierons une continuité des travaux. Ainsi, nous proposons de passer des 248 places disponibles actuellement à 248 (138 + 110) à terme en commençant indifféremment par l'un des deux linéaires Est et Ouest puis par la partie centrale.

Dans le cas de la réalisation d'un parking enterré, l'ampleur des travaux nécessitera très certainement la condamnation de l'intégralité des 248 places aujourd'hui disponibles pour une restitution finale et globale de 110 places en surface et en plus du parking enterré.

Pour la place Fernand Marquigny, dans le cas où il n'y aurait pas de parking enterré la place qui comptabilise aujourd'hui 215 places sur son strict périmètre n'en proposera à terme plus que 63.

Sur un périmètre élargi à l'axe Évêché – Bannière et aux rues attenantes, c'est un déficit d'un maximum de 200 places sur les 527 aujourd'hui disponibles qu'il nous paraît nécessaire d'envisager afin de rendre ses qualités d'espace public qualitatif à ce qui est le cœur du centre-ville historique et qui compte parmi les plus beaux patrimoines architecturaux de la région.

Comme le projet est conçu de telle sorte que les phases puissent être relativement indépendantes les unes des autres, il est envisageable sur mener certaines phases simultanément ou, au contraire les étaler davantage dans le temps. Quoi qu'il en soit, le planning programme est tout à fait envisageable.

1. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT

Parti pris d'aménagement.

État des lieux, inscription dans la ville.

La ville de Soissons s'est développée le long de la rive gauche de l'Aisne, sur la base du castrum romain, dont on trouve une trace au niveau de la place de l'Évêché, fabriquant ainsi ce qui sont encore aujourd'hui les deux principaux axes de la ville :

- Le cardo : La rue Saint-Martin
- Le decumanus : la rue Saint-Christophe puis la rue du Collège

Aux 17e et 18e siècles, une enceinte a défini de nouvelles limites à la ville, limites que l'on peut aujourd'hui considérer comme étant celles du centre-ville, objet élargi de la présente réflexion et proposition d'aménagements.

L'histoire plus récente et particulièrement celle liée à la première guerre mondiale a également fortement façonné le centre-ville actuel comme tout particulièrement la place Fernand Marquigny issue du bombardement destructif de l'Hôtel-Dieu et des annexes attenantes dès les premières années de la Grande-Guerre.

L'histoire de Soissons est également celle des villes de taille moyenne en France tout au long du 20e siècle, qui malgré une croissance, luttent contre l'exode de leur population vers les périphéries et voient petit à petit l'activité et le commerce péricliter dans leur centre historique.

Soissons, dans ce tragique constat national a su malgré tout garder une attractivité de son centre-Ville et fait plutôt figure d'exception vis-à-vis de ses proches voisines.

Soissons a encore des atouts à faire valoir comme le potentiel loisir que lui offre les berges de l'Aisne et surtout son patrimoine historique dont les qualités peuvent encore d'avantage être mises en avant au niveau régional.

Mais ce relatif dynamisme a une contrepartie : la voiture.

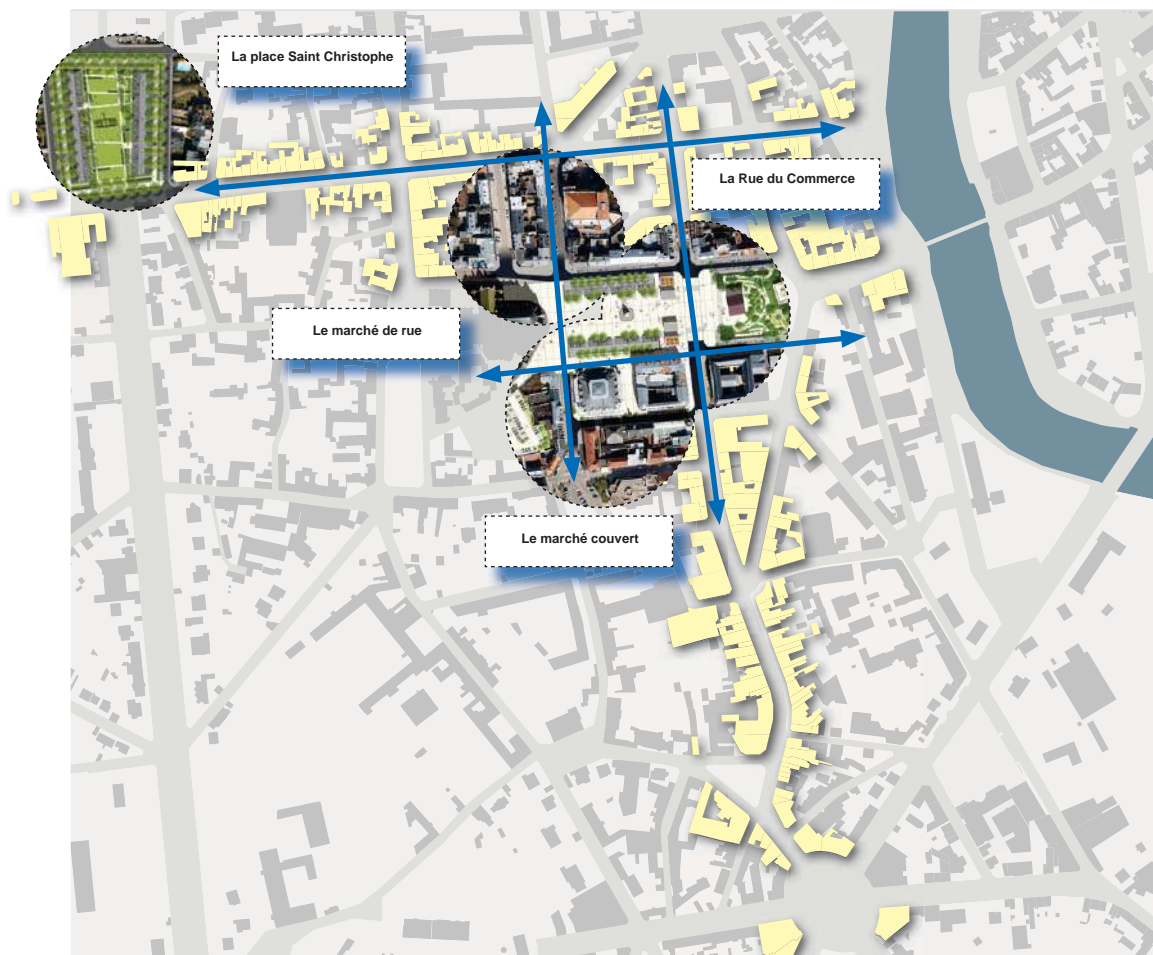
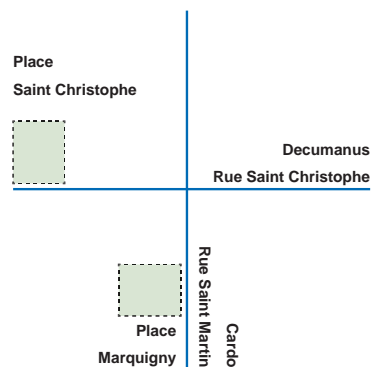
Les effets se cumulent : un foyer peut compter deux à trois voitures alors que les immeubles, très souvent anciens, n'offrent quasiment pas de stationnements privés ; l'attractivité commerciale passe par des capacités de stationnement importantes et de proximité (5 stationnements par commerce) alors que la richesse archéologique rend les projets de parkings souterrains souvent irréalisables.

La conséquence est une surabondance de la présence de la voiture dans l'espace public du centre-ville, où les places deviennent des parkings et ne jouent pas leur rôle de lieu de vie et d'animation pour la population et les visiteurs.

L'équilibre entre attractivité et accessibilité est tenu. **Le constat est qu'aujourd'hui, le stationnement a nettement pris le pas sur la qualité d'usage dans l'espace public du centre-ville.**

Il est aujourd'hui nécessaire de structurer les espaces publics du centre-ville autour d'un projet qualitatif, ce qui n'est pas contradictoire avec attractivité commerciale, bien au contraire.

Cette mutation passera par quelques changements d'habitudes qu'il faut distiller avec pédagogie et parcimonie auprès des usagers réguliers. L'expérience concrète menée récemment sur la rue du Dr G. Muzart est le parfait exemple des actions à mener pour que la population adhère et plébiscite leur futur centre-ville.



1. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT

De Saint-Waast à Presles

Parmi les grands axes structurants de la ville, qui sont principalement des axes de circulation, il en est un qui fait exception parce qu'organisé sur une succession de vides urbains au cœur de la ville historique.

Cet axe nommé Axe Mantoue – Bannière dans le programme est constitué par :

- La place Mantoue
- La rue et la place de l'Évêché
- La place Fernand Marquigny
- Le square Saint-Pierre
- La rue de la Bannière
- La passerelle des Anglais et les berges de l'Aisne.

Ces vides qui s'enchaînent et se répondent sont à proprement parler le cœur de la ville. A la fois axe et centralité, cette succession de lieux doit retrouver une unicité d'écriture, une cohérence spatiale tout en valorisant leur variété d'usages.

Alors que l'orthogonalité affirmée du castrum romain se lit encore aujourd'hui dans la structure urbaine de la ville, cet enchaînement d'espaces est au centre d'une grande diagonale allant de la place Alsace-Lorraine au cœur du quartier Saint-Waast, au Nord-Est, et le parc Gouraud ouvrant sur le quartier de Presles au Sud-Ouest. Plus qu'un tracé sur une carte, cette grande diagonale correspond à une pratique de la ville à l'échelle du piéton s'appuyant sur des repères visuels et les principaux objets patrimoniaux de la ville structurant ainsi le centre avec ses périphéries.

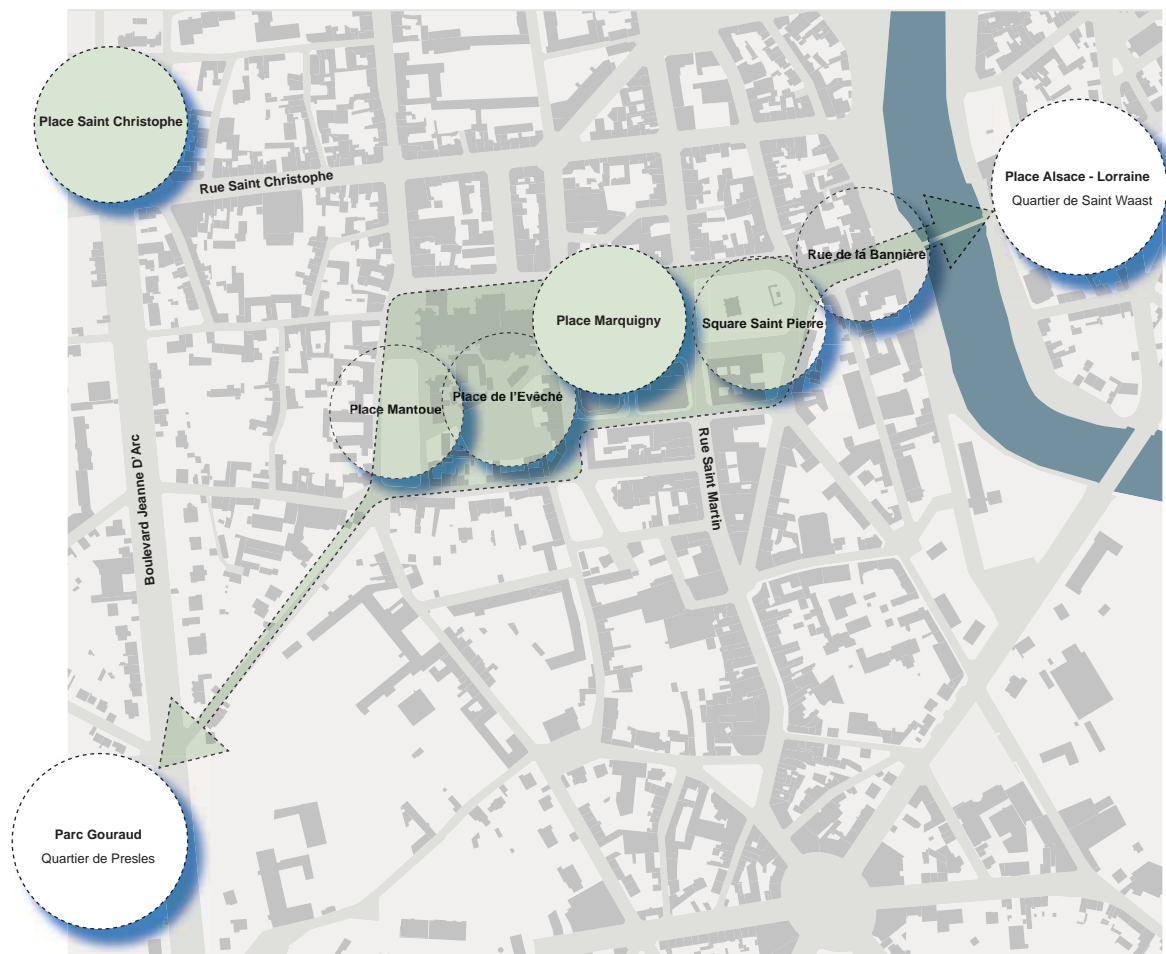
Le tronçon Mantoue – Bannière est de fait stratégique dans le développement économique-touristique de Soissons. **Les aménagements urbains, la gestion de la voiture, les équipements technologiques proposés ont vocation à se diffuser sur les voies secondaires pour petit à petit unifier et définir un centre-ville historique unique et spécifique à la ville de Soissons.**

Le principal parti pris d'aménagement est l'unicité. Unicité de traitements, unicité de matériaux et unicité d'essences. La proposition que nous faisons ici sera l'amorce de l'élaboration de chartes d'aménagements : pour les matériaux, le mobilier, la signalétique, l'éclairage d'ambiance et de valorisation, les végétaux, et les façades et terrasses commerciales. Nous proposons pour cela de nous appuyer et de capitaliser sur les expériences récentes menées par la ville comme ce qui a été mis en place rue du Dr G. Muzart et Boulevard Jeanne d'Arc.

Nous voyons notre proposition comme le début d'une collaboration étroite avec les services de la ville afin d'établir les règles de développement du centre historique, sur la base d'une image forte, et dans l'accompagnement délicat de la substitution de l'omniprésence de la voiture par celle des habitants, clients, badaud et autres touristes, dans les rues, les squares, sur les bancs, en terrasses et dans les boutiques.

La faisabilité de parkings souterrains, place Marquigny et/ou place Saint-Christophe serait un accélérateur de ce processus mais qui ne se substituera pas à la quête minutieuse de solutions alternatives.

La réflexion du stationnement est essentielle mais doit être menée au niveau des 1 700 places existantes aujourd'hui en centre-ville et pas uniquement à celui des 248 de la place Saint Christophe ou des 215 de la place Fernand Marquigny.



1. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT

Mantoue / Évêché / Marquigny / Saint-Pierre / Bannière

L'objet de la présente consultation porte sur le secteur principal de cette grande diagonale urbaine, la partie reliant la place Mantoue, dont les aménagements datent d'une quinzaine d'années, à la passerelle des Anglais inaugurée il y a seulement 2 ans.

Ce tronçon est constitué depuis sa partie Ouest de la place de l'Évêché, d'une zone au pied du transept Sud de la Cathédrale amenée à être ouverte au public que l'on appellera le square de la Goutte de lait, la place Fernand Marquigny, du square Saint-Pierre et enfin de la rue de la Bannière.

Aujourd'hui, chacun de ses espaces est spécifique, ils se succèdent les uns aux autres sans particulièrement de points communs ou de continuités d'aménagement.

Notre parti pris est d'affirmer une continuité, une appartenance à une unité urbaine, invitant et accompagnant l'usager dans un parcours pratique et de découverte.

La place de l'Évêché.

Les récentes investigations archéologiques ont conclu sur la quasi impossibilité d'intervenir sur le sous-sol affleurant du fait de la forte présence de vestiges. Nous proposons donc de n'intervenir que sur le revêtement afin de réorganiser et optimiser le stationnement et offrir quelques places supplémentaires. Ce changement de revêtement de sol sera l'occasion de redonner un peu plus de perméabilité au sol et d'amener une qualité visuelle en relation avec le reste des aménagements en distinguant par leurs traitements, les parties de circulation des parties de stationnement.

Cette réorganisation du stationnement nous a permis de libérer une épaisseur en contact avec la rue afin d'y aménager un «mur-écran», structure métallique légère habillée de pierre calcaire régionale, dans l'esprit et la continuité des murs de clôture et d'enceinte des parcelles privées voisines.

Le square de la goutte de lait

Le square de l'Évêché ou square de la Goutte de lait permet une ouverture et un point d'observation privilégié sur le transept Sud de la Cathédrale, pièce architecturale majeure. Cet espace gagner sur des constructions vétustes est l'occasion de créer une continuité avec les aménagements paysagers de la place Mantoue et d'agrémenter le trajet des visiteurs depuis la place Marquigny. Ce Square traversant est pensé comme les jardins de simple d'antan, ou les couleurs et les senteurs des plantes médicinales se mélangeront.

La place Fernand Marquigny

La place Fernand Marquigny est le point d'orgue des aménagements proposés, sujet de la présente consultation. La structuration au fil du temps de la ville de Soissons a fait que l'espace libre le plus important du centre-ville s'est trouvé à l'arrière de la cathédrale. Cette position est assez insolite et la cathédrale semble tournée le dos au cœur d'activité et commercial. Pour autant cette place est stratégique et est le point de contemplation et de valorisation de ce monument historique majeur.

L'enjeu de la faire passer du statut de parking à celui de place publique est essentiel et impose par définition une diminution importante de la présence de la voiture. Son importante largeur permet de traiter ses latéraux en stationnement tout de même et de concentrer l'espace vide dans l'axe central,

celui de la Cathédrale. C'est aussi le fait de resserrer cet espace qui permet d'inscrire deux fois deux kiosques en verre le long de l'axe commercial des rue Saint-Martin et du Commerce et permettre ainsi une continuité.

Le Square Saint-Pierre

Le square Saint-Pierre est le poumon vert de ce cœur de ville. Il nous est apparu primordial de le préserver et de l'intégrer pleinement dans la continuité des espaces plus minéraux qui créent cet axe Mantoue – Bannière.. Sont traitement paysager permet de traiter en douceur la transition altimétrique entre la rue de la Bannière en contre bas et la place Fernand Marquigny en partie haute. Écrin vert de la chapelle Saint-Pierre et à la fois esplanade en belvédère de la place, cet espace devient le point central de la composition urbaine. Lieu d'arrêt, de contemplation, de repos. Une partie est réservée pour l'amusement des enfants. Une installation d'air de jeux viendra dialoguer avec le mur vestige de l'abbaye Notre-Dame.

La rue de la Bannière

La rue de la Bannière est l'extrémité Est des aménagements proposés mais c'est surtout le point de liaison avec les berges de l'Aisne et le quartier Saint-Waast via la passerelle des Anglais.

La rue de la Bannière est très large. Nous proposons qu'elle soit majoritairement offerte aux piétons et aux terrasses en minimisant son usage pour la voiture à sa partie Nord en liaison avec la rue Notre-Dame. Ainsi, la partie centrale et surtout la partie Sud seront structurées par du mobilier urbain pour lui donner un statut de grande terrasse festive. Ce lieu peut ainsi devenir un lieu privilégié pour une vie sociale et conviviale, de jour ou à la nuit tombée. Nous proposons un système d'éclairage par des lanternes suspendues sur des câbles allant de façade à façade ainsi que d'unifier les équipements de terrasse (auvents et barrière séparatives) pour que la rue de la Bannière soit la rue où l'on s'amuse à Soissons.

La place Saint-Christophe

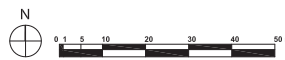
Bien que déconnectée physiquement de l'axe Mantoue Bannière, la place Saint-Christophe fait pleinement partie du centre-ville de Soissons. Elle en marque l'entrée Ouest en étant au croisement de l'axe Nord-Sud majeur de la ville (boulevard Pasteur puis boulevard Jeanne d'Arc) avec l'axe majeur Est – Ouest (rue de Compiègne puis rue Saint-Christophe puis rue du collège et rue Saint-Quentin). C'est également le lieu d'interface des zones résidentielles, au Nord et à l'Ouest avec les zones commerciales du centre-ville.

Nous proposons de faire de la partie centrale de place Saint-Christophe un grand jardin reprenant la largeur des deux grands boulevards qui la coupe afin d'en accentuer la perspective et la continuité. Grand parterre de pelouse avec quelques haies et cheminements, le monument aux morts apparaîtra comme magnifié. A l'inverse, nous proposons de densifier la végétation sur les deux bandes latérales afin d'y dissimuler le stationnement et par effet de contraste renforcer l'effet de vide de la partie parc.

Suivant les évolutions et options prises pour le stationnement souterrain, une grande partie de la pelouse pourrait être traitée avec des dalles alvéolaires renforcer afin de permettre le stationnement occasionnel de véhicules (même de cars de tourisme si nécessaire).

1. PARTI PRIS D'AMÉNAGEMENT













2. CONTINUITÉ COMMERCIALE

Continuité commerciale de la partie Est de la place F. Marquigny.

La continuité commerciale des rue Saint-Martin et du Commerce est assuré par 4 grands kiosques positionnés le long de la place Fernand Marquigny, face à la chapelle Saint-Pierre. Vus de profil depuis les deux rues commerçantes ils ferment la perspective et créent la continuité bâtie et commerciale souhaitée sans pour autant boucher ou occulter les vues sur la cathédrale.



3. DESIGN ET MOBILIER URBAIN

Les kiosques, sentinelles urbaines et commerciales

Les 4 kiosques, à l'entrée de la place Fernand Marquigny, assurent la continuité commerciale souhaitée entre la rue Saint-Martin et la rue du Commerce. Sans concurrence architecturale avec les édifices alentour (la chapelle Saint-Pierre, la Cathédrale, le marché couvert), ces édicules sont volontairement minimalistes et contemporains. Leurs fonctions et leur positionnement dans l'organisation de la place suffisent à leur légitimité sans rajouter du vocabulaire architectural bavard. Ce sont des parallélépipèdes de verre, transparents, légers à la vue. Les 4 kiosques sont implantés de part et d'autre de l'axe Cathédrale-Saint-Pierre, **écartés par groupe de deux pour dégager la vue centrale, opérant ainsi comme une porte, un octroi, un passage entre les deux parties de la place**. Profitant de cette situation privilégiée, les toitures-terrasses sont praticables pour avoir un autre point de vue sur la ville, une autre expérience du cœur de ville. Les kiosques sont organisés sur deux niveaux, offrant une possibilité d'activité assez importante au cœur de ville (8 x 96 m² hors toits terrasses). Selon le type d'activité commerciale des concessionnaires, les tables et parasols, les fleurs, les livres se déploieront sur les 4 côtés des kiosques maintenant de l'animation dans la traversée de la place. D'autres services communaux peuvent éventuellement y prendre place comme : office de tourisme, halte-garderie... Dans la configuration avec parking souterrain les sorties piétons y trouveront place en toute discrétion.

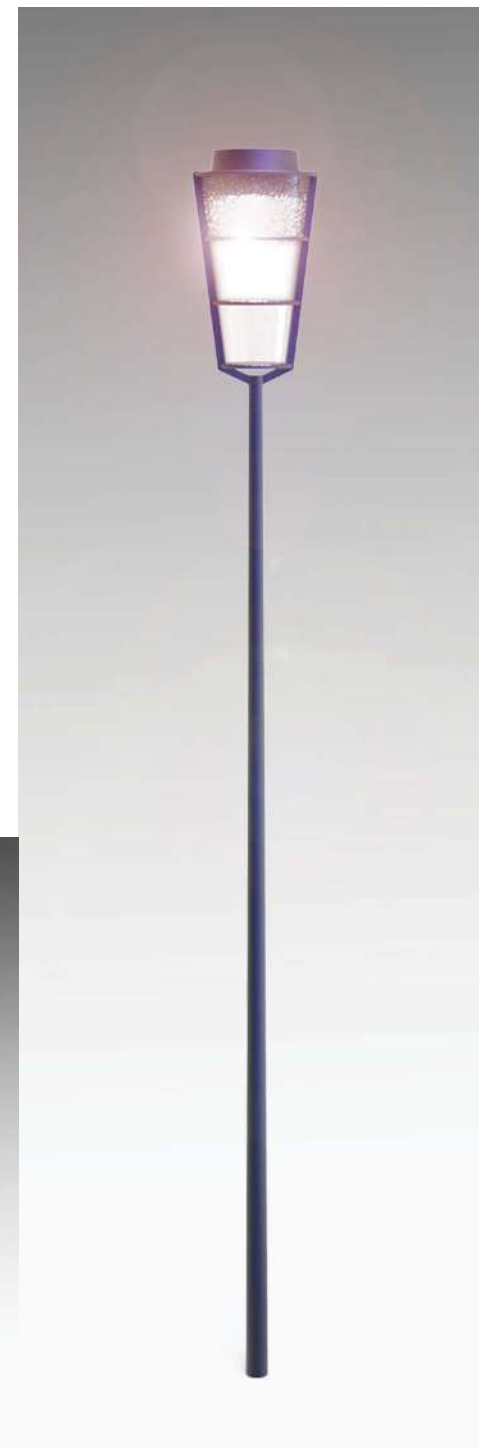
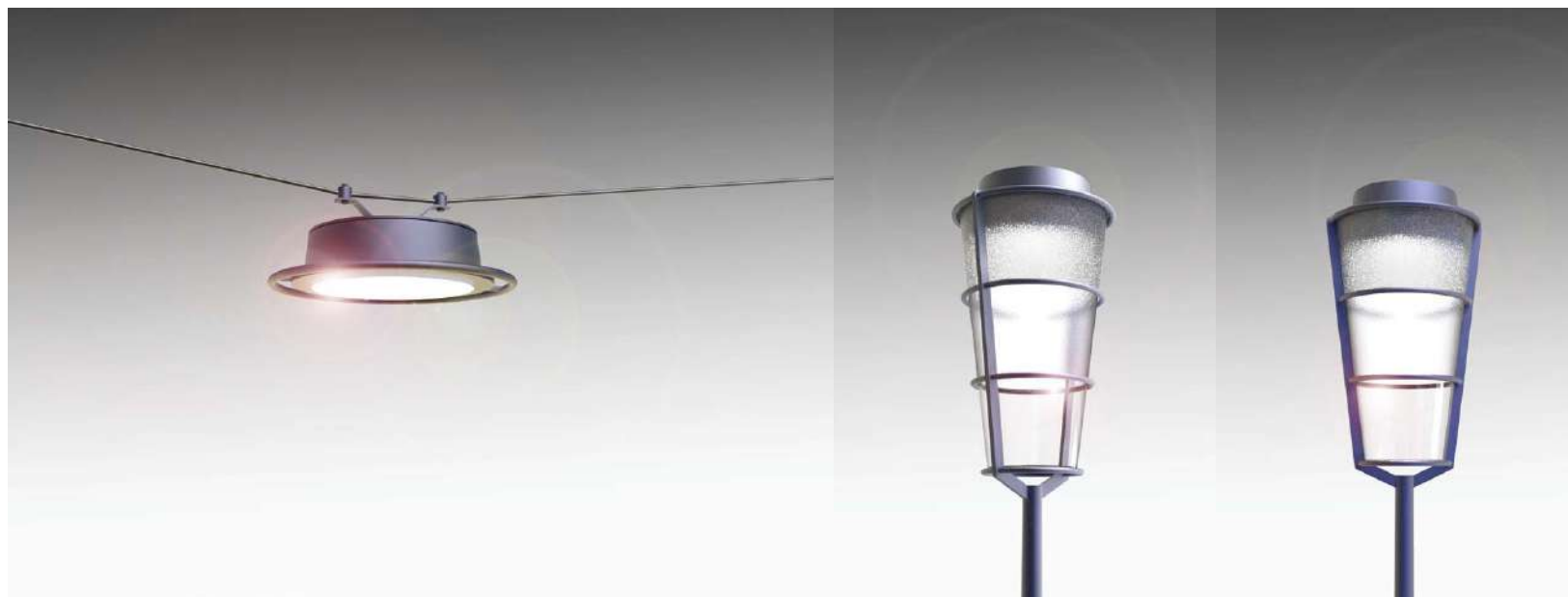


3. DESIGN ET MOBILIER URBAIN

Une ligne de mobilier urbain spécifique pour la ville de Soissons

Le mobilier d'éclairage, le classique re-visité « smart city »

Les dernières opérations réalisées à Soissons montrent une volonté de revenir à un esprit « authentique » et à une esthétique « classique » des candélabres, mais néanmoins équipés de la dernière technologie led. Par soucis de cohérence sur l'ensemble de la ville nous avons pris en compte ce facteur. **La nouvelle lanterne de Soissons reprend les codes de la lanterne classique (conicité, verrine compartimentée) mais traités de façon contemporaine.** Cette lanterne est un véritable outil d'éclairage led, éclairage de voirie, de cheminement piéton, d'ambiance mais aussi d'illumination de façades ou d'accentuation du végétal, grâce à ses accessoires intégrés au chapeau (les caractéristiques techniques sont décrites au chapitre éclairage). Ce système se décline en luminaire suspendu par caténares notamment pour la rue de la Bannière et en console de façade.



3. DESIGN ET MOBILIER URBAIN

Les assises de convivialités, intemporelles.

Soissons, où le patrimoine et l'Histoire sont visibles de toutes parts dans le travail de la pierre des monuments et vestiges. Le mobilier participe à cet esprit muséal. Les assises sont de grandes tables de pierres brutes posées sur des supports métalliques telles des pierres remarquables, toutes différentes, posées sur leurs socles pour les mettre en valeur. La pierre brute est travaillée par endroits pour intégrer des assises avec dossiers ou autres fonctions comme fontaines, informations, recharges USB... Ce système permet de créer des ensembles linéaires, face-à-face ou en angle selon les besoins d'aménagement. **Les éléments de mobilier donnent l'impression de permanence, de pérennité comme s'ils étaient là depuis toujours, en résonance avec l'environnement patrimonial.** Ils participent à la composition urbaine et paysagère, ils ne sont pas posés là uniquement par fonctionnalité mais aussi par volonté spatiale et architecturale en cohérence avec l'ensemble.



3. DESIGN ET MOBILIER URBAIN

Un système unifié mais personnalisable pour les terrasses de restaurants et cafés.

Nous constatons aujourd'hui que les établissements aménagent de façon très personnelle leur terrasse, au risque d'une cacophonie urbaine. **Afin d'éviter les débordements esthétiques, nous proposons un outil d'aménagement des terrasses à destination des exploitants et particulièrement pour la rue de la Bannière.** C'est un jeu d'accessoires sur un même principe constructif en métal et pierre, en cohérence avec le mobilier urbain. Ces différents éléments permettent de délimiter, protéger du vent, intégrer du végétal, communiquer un nom d'établissement ou une marque sur des remplissages dont on peut choisir la couleur. Grâce à la pierre, ces éléments sont suffisamment lourds pour rester en place mais néanmoins déplaçables avec un petit engin dans l'idée de pouvoir dégager entièrement la rue de la Bannière pour des événements particuliers.





4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.

CONSTAT

L'objet de la réflexion considère deux espaces majeurs de la ville.

Le premier est constitué de quatre secteurs en connexion visuelle et physique : rue et square de l'Évêché, place Fernand Marquigny, square Saint-Pierre et rue de la Bannière...

Le second, la place Saint-Christophe, dans l'axe du boulevard Jeanne d'Arc.

Place Fernand Marquigny

Bordé de bâtiments et monuments à caractère patrimonial incontestable l'espace central est occupé par des voitures qui banalisent et polluent visuellement l'espace et les perspectives urbaines.

Nous constatons que la présence végétale est hétérogène et en des états de maturité et phytosanitaires très disparates.

Rue et square de l'Évêché

La rue de l'Évêché relie les abords de la Cathédrale à la place Mantoue en desservant une poche de parking.

Le square est à créer en lieu et place de bâtiments connexes au mur d'enceinte Sud de la Cathédrale ce qui offrira la possibilité d'une connexion piétonne entre la place Mantoue et la place Saint-Christophe via la rue de l'Évêché.

Aucune présence végétale est remarquable aux abords du parking et de la rue de l'Évêché.

Le square Saint-Pierre

Adossé à l'arrière de la chapelle, il est constitué d'un modelé de sol jardiné qui assure la transition altimétrique entre la place et la rue de la Bannière en contre bas. Le square constitue un fond de perspective qu'il s'agisse de la vue Ouest depuis la Cathédrale ou de celle de l'Est depuis la passerelle des Anglais.

Le rythme de plantations des arbres de la place Fernand Marquigny et des bords du square Saint-Pierre est variable et discontinu.

Un bosquet d'arbres libres planté à l'arrière de la chapelle constitue à la fois un fond et une transition entre le bâtiment et le monument aux morts en contrebas.

Rue de la Bannière

Aujourd'hui aménagé comme une petite rue cet espace est déterminant quant à sa position. Il est une articulation entre la place Fernand Marquigny et les rives de l'Aisne.

Les arbres de la rue de la Bannière sont dépérissants et non-structurants.

Place Saint Christophe

La place Saint-Christophe est située dans l'axe Nord-Sud du boulevard Jeanne d'arc, délimité au Nord par la rue Matigny et au Sud par l'avenue de Compiègne. Sur ses rives Est et Ouest, elle est bordée par de très beaux hôtels particuliers et jardins privés.

Le pourtour est planté d'un mail de platanes en bon état et d'une échelle intéressante au regard de l'espace central.

Au cœur de la place se dresse un monument aux morts partiellement cerné de haies basses.

L'ensemble de la place est indéfini et occupé de façon aléatoire par des voitures qui bloquent les transparences et perspectives tout en plaçant le piéton en contexte hostile.

4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.

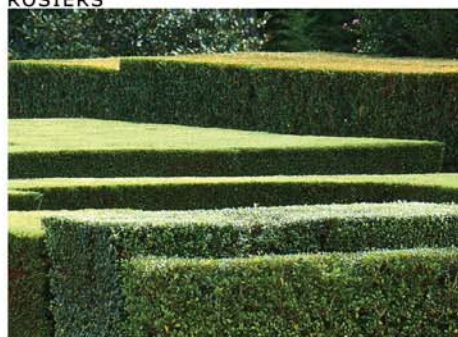


SAQUARE DE L'EVECHE

1/1000



ROSIERS



SOCLES ARBUSTIFS



PLANTES MEDICINALES



PLACE FERNAND MARQUIGNY

1/1000



MAIL PIETONS



ARBRES PERSISTANTS TYPE CHENE VERT



SOCLE ARBUSTIF INTEGRATION PARKING



HAIE FAGUS

4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.

ENJEUX

Les enjeux sont évidemment multiples. Ils correspondent à la fois à une vision politique d'aménagement et à de nouvelles considérations et rapports entre les usagers et la pratique de la ville.

Nous considérerons ici le rapport au paysage et la capacité de la qualité d'un espace à modifier les pratiques et plus largement l'image de la ville.

L'enjeu majeur est bien celui-ci : proposer un cœur de ville exemplaire, un espace correspondant à l'identité de Soissons pour demain et une nouvelle image appropriable par les habitants dès aujourd'hui.

Les aspects fonctionnels sont au cœur de la réponse et la lecture du paysage à l'échelle de la ville permettra le recul et la mesure nécessaire.

Une connexion piétonne et une fluidité des aménagements est à envisager depuis la place Mantoue jusqu'aux rives de l'Aisne.

La qualité des matériaux, la pertinence du mobilier et la présence du végétal doivent être le garant de cette nouvelle image.

Concernant la place Saint-Christophe, l'enjeu est appréhendable à deux échelles : celle de l'îlot et celle de la ville.

Il s'agit de garantir un fonctionnement irréprochable aux riverains en termes de circulation et de stationnement tout en mettant en valeur la dimension et l'élégance de cet espace perçu en fond de perspective depuis le boulevard Jeanne d'arc.

Le dispositif devra permettre différents usages de l'espace et une réversibilité de certains secteurs.

CONCEPT

Nous proposons de redonner à la place Fernand Marquigny la dimension, les perspectives et la transparence qu'elle mérite.

Une réorganisation de la voirie et des stationnements selon un dispositif de contre-allées permet à la fois de ménager un stationnement de surface indispensable et un espace central maîtrisé en intégrant la vue des voitures dans de larges socles arbustifs.

Nous pouvons alors considérer l'espace comme un grand socle minéral se déployant de la Cathédrale à la chapelle, elle-même bordée par une rive végétale animée

Nous proposons de substituer aux arbres existants un double alignement et une structure arbustive englobant la place Fernand Marquigny et le square Saint-Pierre.

Palette végétal : Fagus en touffes pour constitution des socles, arbres tiges persistants ou marcescents type : Magnolias, Chênes persistants, Charmes.

Le square Saint-Pierre sera lui traité sous forme de gradins végétalisés épousant la topographie naturelle. C'est l'occasion d'une végétation plus libre et bucolique afin de renforcer l'image existante.

Palette végétale : herbacées : couvre sols et bulbes arbustes : Choisyas, Hortensias, arbres : Pins sylvestres, Erables.

La rue de la Bannière, traitée comme un plateau, sera équipée de bacs et de végétation persistante à fleurs.

Palette végétale : Pittosporums compacta, Graminées, bulbes, arbres : Amélanchiers, Magnolias caduc Osmanthes.

Le parking de l'Évêché sera aménagé et planté de socles arbustifs de hauteurs variables de façon à maîtriser les vues depuis la rue et à mettre en valeur le mur Romain.

Le square de l'Évêché sera planté de plantes médicinales à l'instar des jardins de simple. Il assurera la maîtrise d'une échelle intermédiaire et un rôle pédagogique.

Herbacées : plantes médicinales et aromatiques Romarin, Sauges, Thyms..arbustes : Taxus, Fagus, rosiers remontants et odorants arbres : petits fruitiers ornementaux florifères.

Le dessin du jardin sera l'écho végétal de la Cathédrale.

Une fluidité piétonne, des usages calibrés et modulable, un espace majeur de représentation, des continuités végétales par un traitements des différentes strates du monde végétal, un mobilier adapté et multifonctionnel, un projet inscrit dans l'histoire passée et à venir de la ville, la modernité au service du patrimoine et des habitants.

4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.



SQUARE SAINT PIERRE

1/1000



JARDIN ORGANIQUE CIRCULATIONS PIETONNES



GRADINS VEGETALISES



JEUX DE TEXTURES



RUE BANNIERE

1/1000



FLORAISON SAISONNIÈRE



ARBRES CEPEE

4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.

Pour la place Saint-Christophe, nous proposons une transformation radicale de la place qui est à lire en parallèle et en complément de la place Fernand Marquigny.

Dans le gabarit bâti du boulevard Jeanne d'Arc un grand tapis vert se déroule du Nord au Sud. Il est bordé par de larges allées plantées d'arbustes et d'arbrisseaux.

Une série d'allées perpendiculaires et orientées selon le parcellaire avoisinant, recoupe la prairie en différentes sections qui pourront être thématiques et appropriées par différents usages : enfants, boulistes, jeux de plein air etc...

Les deux rives Est et Ouest seront l'occasion d'organiser deux parkings intégrés à des plantations basses sous forme d'alcôves végétales.

Les voitures, ainsi déportées en périphérie, permettront aux arbres un avenir radieux en évitant les phénomènes de tassement et offrirons de larges mails piétons au pourtour de la place.

Nous profitons de l'épaisseur végétale pour intégrer des jeux d'enfants sous forme de mini squares.

Pour compléter ce dispositif et l'offre de stationnement nous proposons de ne conserver qu'une file de circulation sur les voies Est et Ouest au profit d'un stationnement longitudinal.

Nous prévoyons de traiter la surface enherbée en intégrant un dispositif permettant le stationnement pour notamment les jours de marché ou cette surface serait accessible.

Le dispositif de dalles alvéolaires adaptée aux stationnements et véhicules lourds permet aussi le déroulement d'événements saisonniers tout en garantissant une image et des usages respectant la qualité du lieu et la perméabilité du sol.

Palette végétale : arbustes : Taxus, Choisyas, Osmanthes, arbres à fleurs: Magnolias caducs fruitiers ornementaux.

La place ainsi reconfigurée donne aux riverains et aux usagers un nouvel espace mixte à vivre et complète l'offre des espaces publics de la ville en plaçant le végétal au cœur du quartier.

Nota :

Nous tenons à préciser que la palette proposée dans le cadre de la consultation est indicative et insistons sur le besoin d'échanger avec les acteurs locaux et leur retour d'expérience de façon à mettre en place une proposition globale et partagée par tous dans une vision qualitative et pérenne.

Notre proposition est ici avant tout spatiale et picturale le caractère botanique viendra de l'échange indispensable lié aux études.

4. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS.



PLACE SAINT CHRISTOPHE

1/1000



ALIGNEMENT ARBRES



ARBUSTES STRUCTURANTS



ALCOVES VEGETALES



PELOUSE CENTRALE



STATIONNEMENTS

5. ÉCLAIRAGE ET SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE

L'éclairage.

Un éclairage urbain qualitatif doit répondre à 4 grands enjeux :

L'éclairage des espaces vides : grands parkings en surface et places de marchés avec une présence importante de sols sombres et un arrière-plan souvent dans une ombre épaisse que les lampadaires placés de part et d'autre ne suffisent pas à rendre accueillant.

L'éclairage de circulation pour les voiries et cheminements piétons pour lesquels nous devons assurer la correcte vision des usagés, aussi bien sur les plans horizontaux des sols que sur les plans verticaux immédiats (vision des visages et sentiment de « sécurité »).

L'éclairage d'ambiance qui demande une vision confortable des paysages nocturnes en second plans. Il nous faut pour cela « éclaircir » les rideaux noirs formés par les feuillages des arbres et les rez-de-chaussée des bâtiments bordant les voies sans gêner.

L'éclairage du patrimoine historique : mise en valeur scénographiques, culturelle et rassurante qui doit être « immédiat », sans ostentation, sans « points de feu », ni ombres portées dramatiques, simplement parfaitement lisible et même poétique.

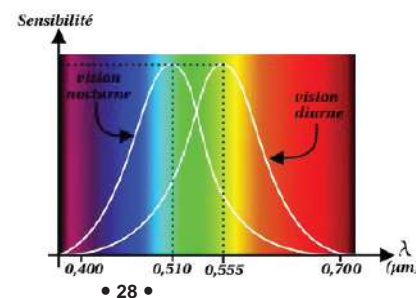
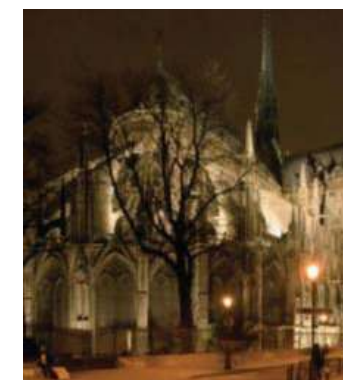
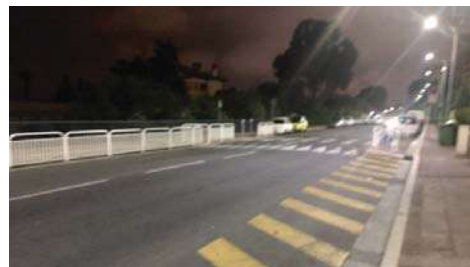
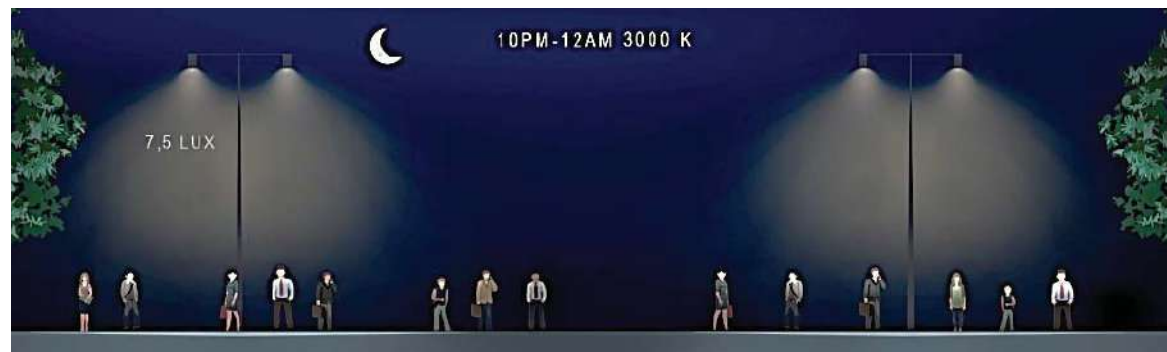
Les recommandations en éclairage public urbain demandent de « moins » éclairer pour des raisons d'économie d'énergie mais aussi pour limiter la pollution lumineuse nocturne. Cet objectif est parfaitement accessible grâce aux nouvelles technologies. D'une part avec les LEDs qui ont des rendements lumen/watt étonnamment performants mais aussi grâce à la prise compte de la vision « mésopique » qui mesure la réelle perception de nos yeux le soir quand les cellules de nos yeux ne sont plus capables de distinguer les nuances de couleurs rouges et oranges mais deviennent de plus en plus performantes vers les nuances cyan et bleues.

Ci-dessous les variations de sensibilités de l'œil en fonction de la quantité de lumière

Et les illustrations de l'effet Purkijne qui a mis en évidence la perte de la vision du rouge de nuit

En résumé avec moins de lumière en terme de lux (et donc moins d'énergie) et avec un spectre de couleurs approprié, (Ratio S/P) nous voyions mieux sans être plongés dans un triste univers jaune orange monochromatique.

Ces faibles demandes d'énergies pour de bons « éclairages » nous permettent aussi pour les éclairages « complémentaires » de travailler en solaire et donc d'avoir du matériel « NO WATT, NO PLUG » : pas d'énergie dépensée, pas de câblage.



5. ÉCLAIRAGE ET SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE

État des lieux.

Comme nous l'avons dit en introduction, notre démarche se structurera sur les travaux récents de la ville, comme le boulevard Jean-d'Arc et la rue du Dr G. Muzart dans un esprit de capitalisation des expériences et de continuité.

Nos observations, diurnes et nocturnes et l'état des lieux que l'on en a tiré définissent en creux le projet d'éclairage que nous imaginons proposer.

La nouvelle politique d'éclairage public de la ville semble largement illustrée par le boulevard Jeanne d'arc récemment réalisé. L'essentiel pourrait rapidement servir à l'élaboration d'un plan lumière plus général pour le centre-ville.

La lumière est « blanc doux », entre (3000 et 3200 °K) de haut rendu de couleur (> 75 %) permettant une bonne vision des contrastes de couleur en vision nocturne (vision « mesopique »).

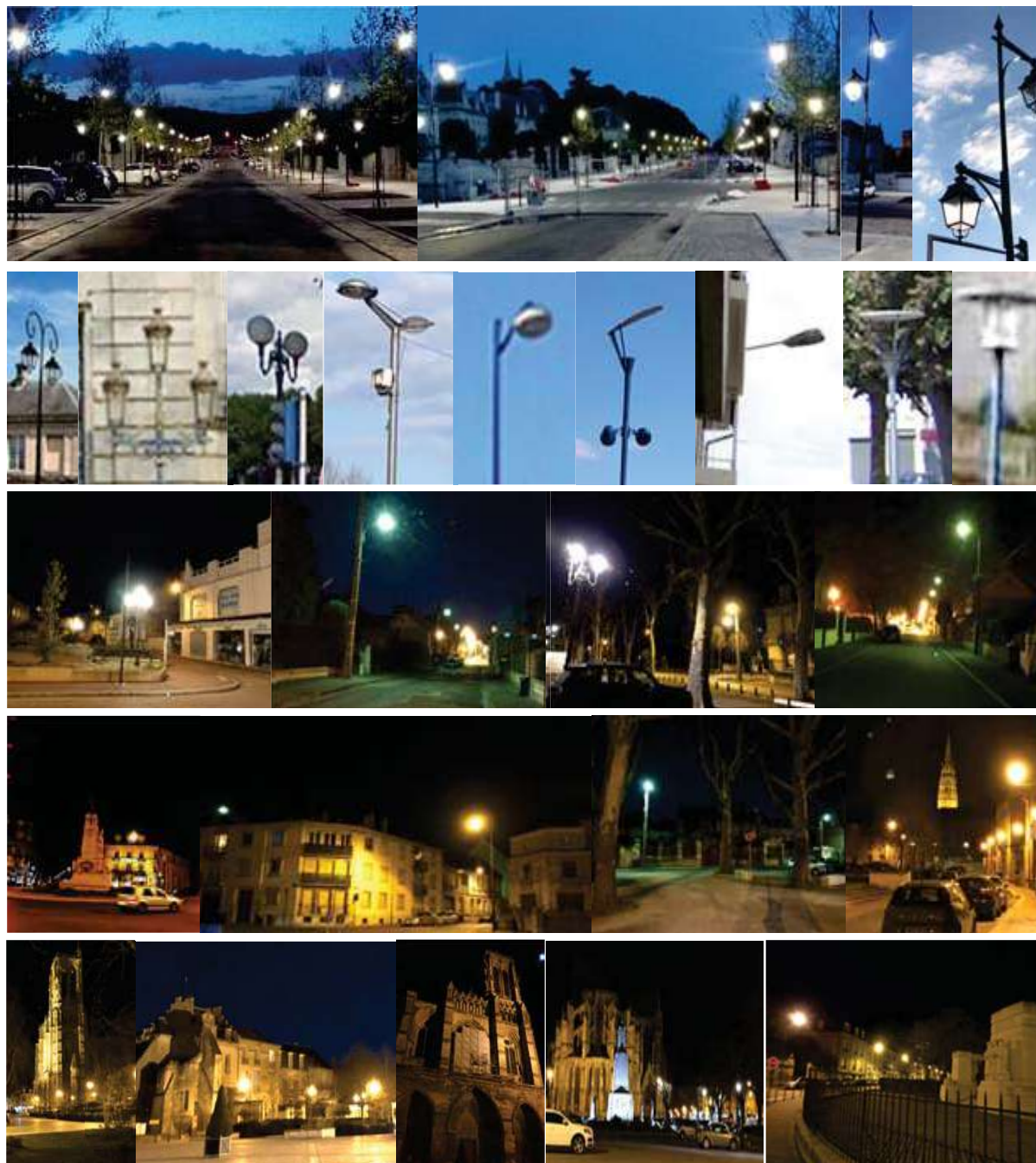
Les lampadaires portent 2 lanternes dites de style XIX siècle avec cheminée, l'une, à verrerie claire située à 9 m pour la chaussée automobile permettant ainsi un éclairage direct, l'autre, à verrerie « givrée » est placée à 4,5m, afin d'éclairer les trottoirs. La lumière y est plus douce et « enveloppante » et autorise une bonne vision horizontale, rassurante, permettant de lire les visages à proximité.

La brillance des lanternes dans le ciel sombre joue comme des guirlandes et crée une ambiance très conviviale.

Ces lanternes distribuent différents types de lumière, jaune osodium, vert mercure, blanc LED, qui à chaque changement, généralement proches les uns des autres, perturbent la vision lors des circulations nocturnes, sans compter les nombreux « trous noirs » peu rassurants qui existent.

Les abords et les façades de la Cathédrale, comme la chapelle Saint-Pierre et le mur sont peu ou maladroitement mis en valeur. Il est très difficile d'apprécier les détails de l'architecture de la façade nord de la Cathédrale ainsi que de voir les témoignages de l'ancien Évêché. Quant au chevet coté place Marquigny il est très peu mis en valeur.

La rue de la Bannière n'offre pas d'horizon, le pont reste difficilement identifiable même de jour.



5. ÉCLAIRAGE ET SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE

Concept lumière

Éclairages dynamiques

La couleur de la lumière (°K) changera en fonction des heures

De 18 h à 21h30 3000°K blanc chaud

De 21h à 01h 3500°K blanc doux

De 01 h à l'aube 4000°K lumière de l'aube

La nuit arrive en hiver avant 20h et l'été après 20h , le jour se lève à 08h l'hiver et l'été à 04h30.

Nous gardons les mêmes valeurs hiver et été , la lumière sera un peu plus chaude en hiver à la tombée de la nuit (3000°K jusqu'à 21h30) avec 20 lux et un peu plus fraîche en été au crépuscule (3500°K à partir de 21h30) avec 15 lux . Nous diminuerons l'intensité lumineuse en pleine nuit (01H à l'aube) de 15 à 07 lux comme recommandé, l'amélioration des ratios SP obtenue en augmentant la température de couleur permettra d'avoir toujours une bonne vision nocturne. Nous garderons 4000°K constant sur les arbres et les monuments du crépuscule à 01h de nuit.

Éclairage de circulation



Mâts avec doubles lanternes, 1 à 9m pour la circulation automobile, 1 à 4,5 m pour les piétons.

Éclairage des espaces vides, (places et parkings)



Lanternes doubles à 9 m de hauteur pour une meilleure uniformité et moins d'encombrement au sol.

Les contraintes présentées pour la mise en valeur lumière de la Cathédrale interdisent de creuser le sol comme toute pose sur le monument. Nous avons rencontré ces contraintes pour de nombreux projets de monuments historiques. La protection légitime du patrimoine en est le principal souci et pourtant cette image d'il y a quelques années suppose montés entre les arcs-boutants supérieurs.

Dans pratiquement tous les cas, comme ci-dessus probablement, nous avons apporté des solutions, en accord avec l'Architecte des Monuments Historiques en charge du monument, solutions qui permettent de ne jamais toucher aux pierres en les protégeant avec des platines et en fixant dans les joints reconstitués spécialement, sans avoir à les fixer dans les appareillages comme nous le voyons pour la chapelle Saint-Pierre.



Ceci permet d'obtenir des contres jours révélant les détails de l'architecture.



Ces précautions sont d'autant plus simplifiées aujourd'hui que nous pourrions utiliser du matériel *nowatt noplug* connecté et à cellule solaire qui ne demande pas de câblage les négociations avec le clergé pour placer de appareils à l'intérieur sont généralement courtoises et positives si l'on entend bien leurs griefs.

Dans le cas où il serait impossible d'utiliser ces protections nous serions menés donc à projeter la lumière à partir de points extérieurs, de préférences sur la voie publique en prenant soin de dissimuler au mieux les appareils. Deux méthodes sont disponibles :

L'une simple et économique que l'on peut nommer « l'arrosage » et qui ne travaille pas les détails de l'architecture , c'est ce qui semble avoir été utilisé jusqu'à maintenant à partir d'appareils montés sur les mâts d'éclairage public ou les toitures du voisinage.



L'autre technique utilise les gobos qui permettent de découper la lumière en fonction de l'image voulue comme un projecteur vidéo et ainsi de créer de fausses ombres redonnant son volume à l'architecture

Les résultats sont extraordinaires.



5. ÉCLAIRAGE ET SCÉNOGRAPHIE NOCTURNE

Scénarios lumière



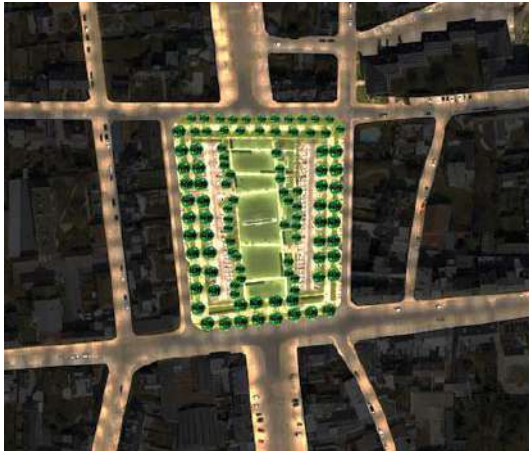
Du crépuscule à 21h30 3000 °K 20 LUX



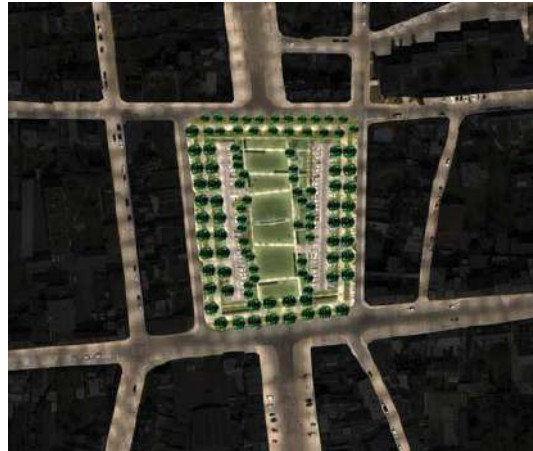
De 21h30 à 01h du matin



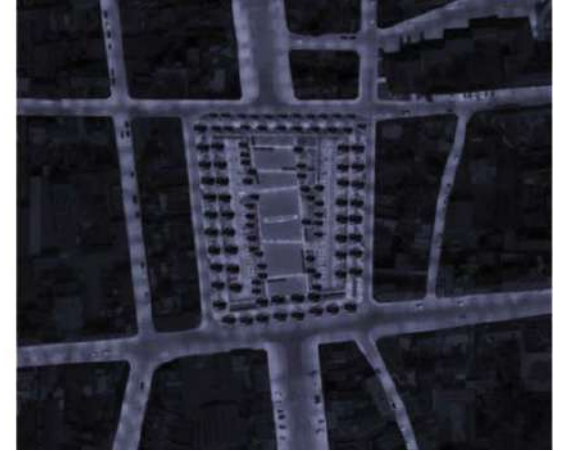
De 01h du matin à l'aube 4000 °K



Du crépuscule à 21h30 3000 °K 20 LUX



De 21h30 à 01h du matin



De 01h du matin à l'aube 4000 °K

6. PHASAGE DES TRAVAUX

Phasage des travaux.

Nous avons imaginé des aménagements pouvant être réalisés en phases opérationnelles distinctes et indépendantes.

Nous proposons de commencer par une première phase comprenant le square et la place de l'Évêché . Ces deux opérations peuvent rapidement débuter, les fouilles archéologiques ayant été réalisées sur la place de l'Évêché et les deux autres lieux n'impactent pas particulièrement sur le sous-sol. Cette première phase peut aussi permettre de lancer les études archéologiques sur la place Fernand Marquigny.

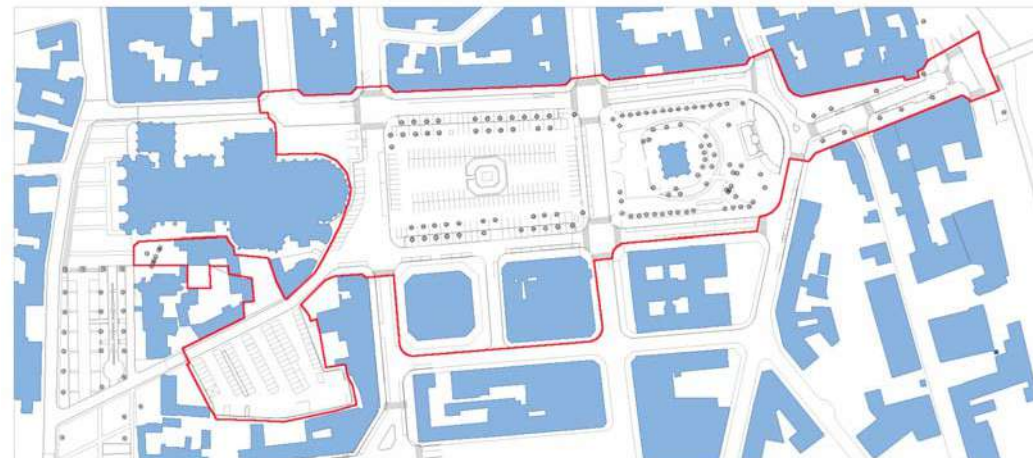
Le square Saint-Pierre peut faire l'objet d'une phase opérationnelle distincte.

Nous proposons de scinder l'intervention sur la place Fernand Marquigny en deux tranches, dans le cas où le parking souterrain s'avérerait non réalisable, afin de gérer plus progressivement la perte de place de stationnement.

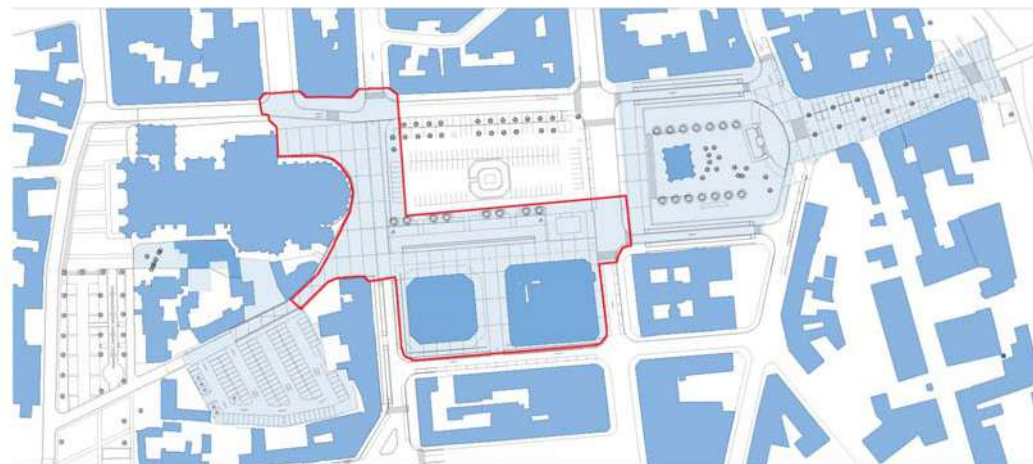
Si un parking souterrain devait être réalisé, l'ampleur des travaux nécessiterait de réaliser l'ensemble de la place en une seule phase opérationnelle.

La place Saint-Christophe étant éloignée de l'Axe Mantoue - Bannière, sa réalisation peut se faire indépendamment avant, pendant ou après les travaux sur celui-ci.

Nous montrons dans le chapitre concernant le décompte des places, que si le parking souterrain n'était pas réalisé, les aménagements de surface pourraient être réalisés en trois étapes pour gérer progressivement la mutation de la place et de son stationnement.

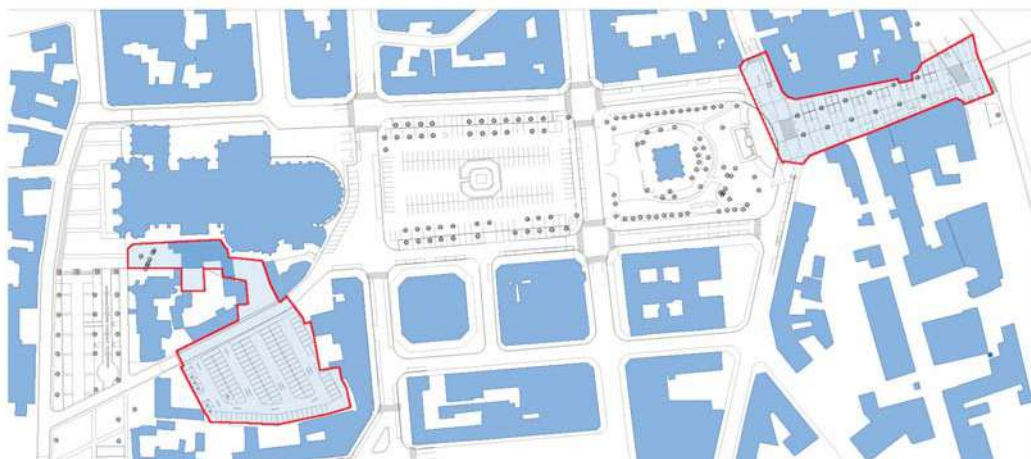


État existant

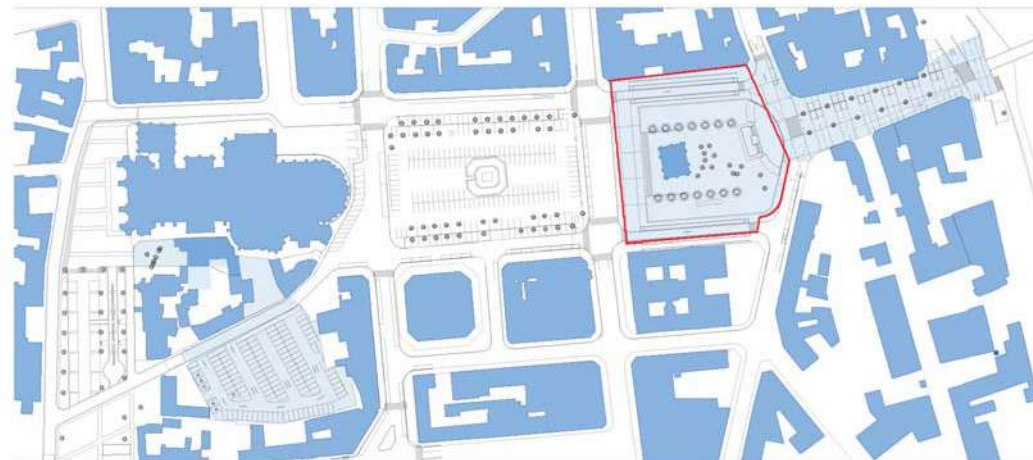


Phase 3.1 : Chevet de la Cathédrale + partie Sud de la place Fernand MARquigny et flot du marché couvert.

6. PHASAGE DES TRAVAUX



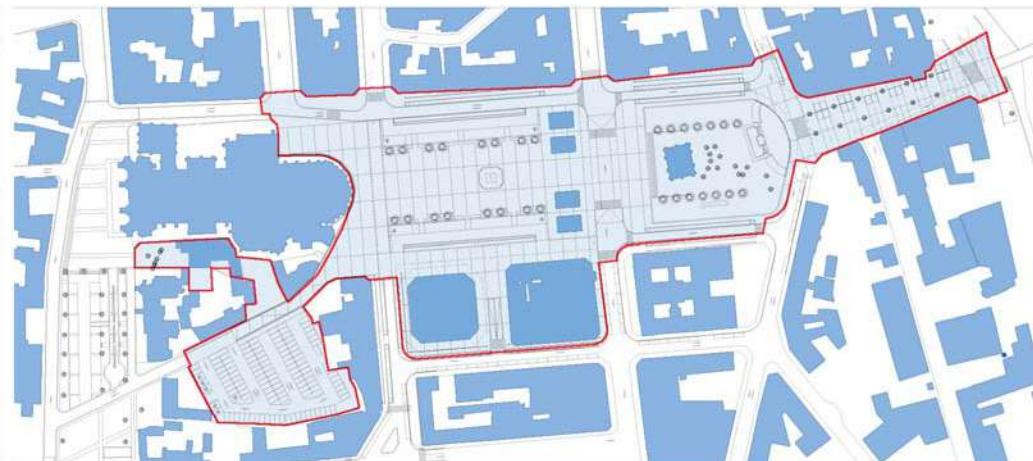
Phase 1 : Square et place de l'Évêché + rue de la Bannière



Phase 2 : Square Saint-Pierre



Phase 3.2 : partie Nord de la place Fernand MARquigny et îlot du marché couvert.



État final

7. DÉCOMPTE DES PLACES

1 700 PLACES DE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

Comme nous l'avons mentionné dans la description de notre parti pris d'aménagement, la réflexion du stationnement est essentielle mais doit être menée au niveau des 1 700 places existantes aujourd'hui en centre-ville et pas uniquement à celui des 248 de la place Saint-Christophe ou des 215 de la place Fernand Marquigny.

En effet, les enjeux pour le devenir qualitatif du centre-ville de Soissons, sont tels, surtout au niveau de la place Fernand Marquigny, qu'une vision globale est nécessaire.

Nous sommes tout à fait conscients que l'attractivité commerciale du centre-ville est intimement liée à son accessibilité et donc à la capacité de pouvoir se garer facilement et à proximité des zones commerçantes mais nous le sommes tout autant du caractère attractif d'un centre-ville qualitatif.

Notre objectif a été de proposer un aménagement pouvant se réaliser par phase, relativement indépendantes les unes des autres, afin de pouvoir commencer le processus de mutation du centre-ville rapidement et en douceur au niveau comptable des places de stationnement.

Notre proposition en terme comptable de stationnement est plus basée sur un scénario de gestion des différentiels de capacité pendant les travaux et à terme plutôt que sur une comparaison avant / après : scénario 1 avec du parking enterré, scénario 2 sans parking enterré.

Pour cette raison, nos réponses en version parking enterré ou uniquement de surface ne diffèrent que très peu du point de vue de la capacité de stationnement de surface. Les raisons de ce choix sont multiples. Tout d'abord, l'incertitude de pouvoir réaliser ces parkings souterrains est telle du fait de la forte présence archéologique dans le secteur concerné, que nous avons souhaité, qu'en cas de possibilité, cela apparaisse plutôt comme une opportunité pour résoudre d'autres sujets de surdensité de stationnement. Ne serait-ce déjà que la place de l'Évêché qui gagnerait à devenir un jardin, une aire de jeux pour enfants et une observation du transept sud.

Le scénario que nous proposons est plus détaillé dans la rubrique suivante et propose l'évolution du nombre de place suivant :

Pour la place Saint-Christophe, et dans le cas où il n'y aurait pas de parking enterré, nous privilégions une continuité des travaux mais qui peut tout de même s'imaginer en trois étapes.

Ainsi, nous proposons de passer des 248 places disponibles actuellement aux 248 (138 + 110) à terme en commençant indifféremment par l'un des deux linéaires Est et Ouest puis par la partie centrale.

Dans le cas de la réalisation d'un parking enterré, l'ampleur des travaux nécessitera très certainement la condamnation de l'intégralité des 248 places aujourd'hui disponibles pour une restitution finale et globale de 110 places en surface et en plus du parking enterré.

Pour la place Fernand Marquigny, nous proposons des aménagements qui peuvent se faire de façon dissociée de ceux de la place de l'Évêché et du square Saint-Pierre. Dans le cas où il n'y aurait pas de parking enterré, Les travaux sur la place elle-même peuvent être entrepris en trois étapes que nous privilégierons de mener successivement ou d'un seul coup suivant la capacité à absorber et accepter le déficit de stationnement. Dans le cas d'un parking enterré possible, l'ampleur des travaux obligera à envisager la réalisation de ces trois étapes en une seule fois.

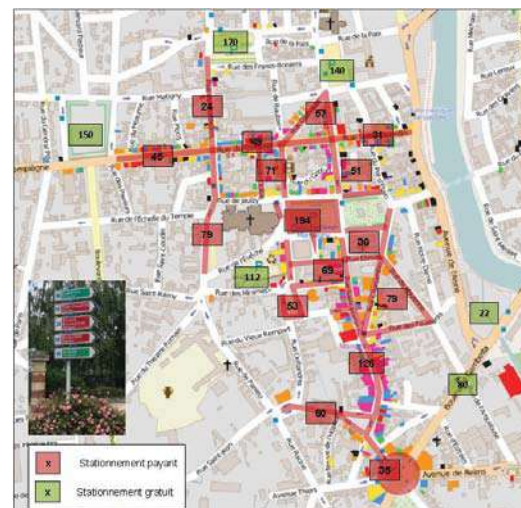
La place qui comptabilise aujourd'hui 215 places sur son strict périmètre n'en proposera à terme plus que 63.

Sur un périmètre élargi à l'axe Évêché – Bannière et aux rues attenantes, c'est un déficit d'un maximum de 200 places sur les 527 aujourd'hui disponibles qu'il nous paraît nécessaire d'envisager afin de rendre ses qualités d'espace public qualitatif à ce qui est le cœur du centre-ville historique et qui compte parmi les plus beaux patrimoines architecturaux de la région.

Nous sommes conscients que cette concession doit se faire de façon accompagnée et progressive vis-à-vis d'une population rarement encline à changer ses habitudes mais nous pensons encore une fois, que les arguments visant à requalifier et renforcer le dynamisme et l'attractivité du centre-ville sont tout à fait à même de contrebalancer cette inquiétude.

Les solutions que nous envisageons sortent parfois du périmètre de la présente étude mais méritent d'être envisagées :

- Il y a d'une part les quais de l'Aisne qui grâce à la passerelle des Anglais peuvent offrir du stationnement de proximité,
- Il y a quelques îlots amenés à évoluer et qui dans le cadre d'opérations immobilières encadrées peuvent augmenter sensiblement la capacité de stationnement,
- Il y a bien évidemment les potentiels parkings souterrains qui combleraient rapidement à eux seuls le différentiel de places
- Il y a une gestion des «vases communicants» qui en ouvrant certaines «poches» de stationnement comme nous le proposons sur la place Saint-Christophe en partie centrale, peuvent les jours d'affluence venir répondre à des besoins ponctuels.



7. DÉCOMPTÉ DES PLACES

AXE MANTOUE - BANNIERE SANS PARKING ENTERRE

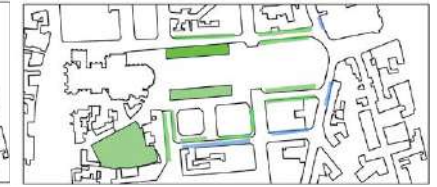
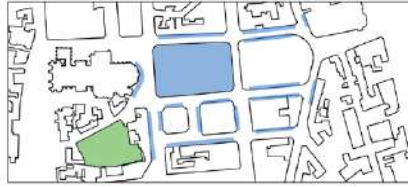
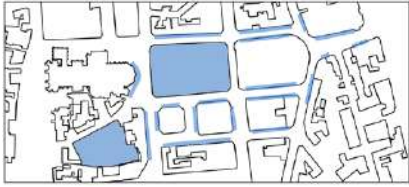
État existant : 527 places

Phase 1 : $527 - 25 + 8 = 510$ places

Phase 2 : $510 - 5 - 3 = 502$ places

Phase 3 : $502 - 90 + 26 = 438$ places

Phase finale : $438 - 162 + 51 = 327$ places



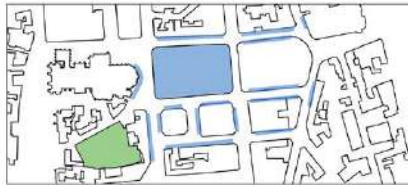
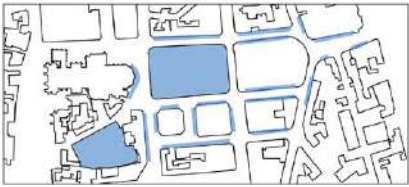
AXE MANTOUE - BANNIERE AVEC PARKING ENTERRE

État existant : 527 places

Phase 1 : $527 - 25 + 8 = 510$ places

Phase 2 : $510 - 5 - 3 = 502$ places

Phase finale : $502 - 237 + 62 = 327$ places



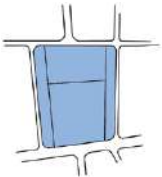
PLACE SAINT-CHRISTOPHE SANS PARKING ENTERRE

État existant : 248 places

Phase 1 : $248 - 105 + 70 = 213$ places

Phase 2 : $213 - 103 + 68 = 178$ places

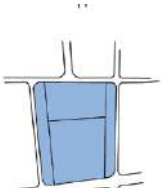
Phase finale : $178 - 40 = 138$ places (+ 110 événementielles)



PLACE SAINT-CHRISTOPHE AVEC PARKING ENTERRE

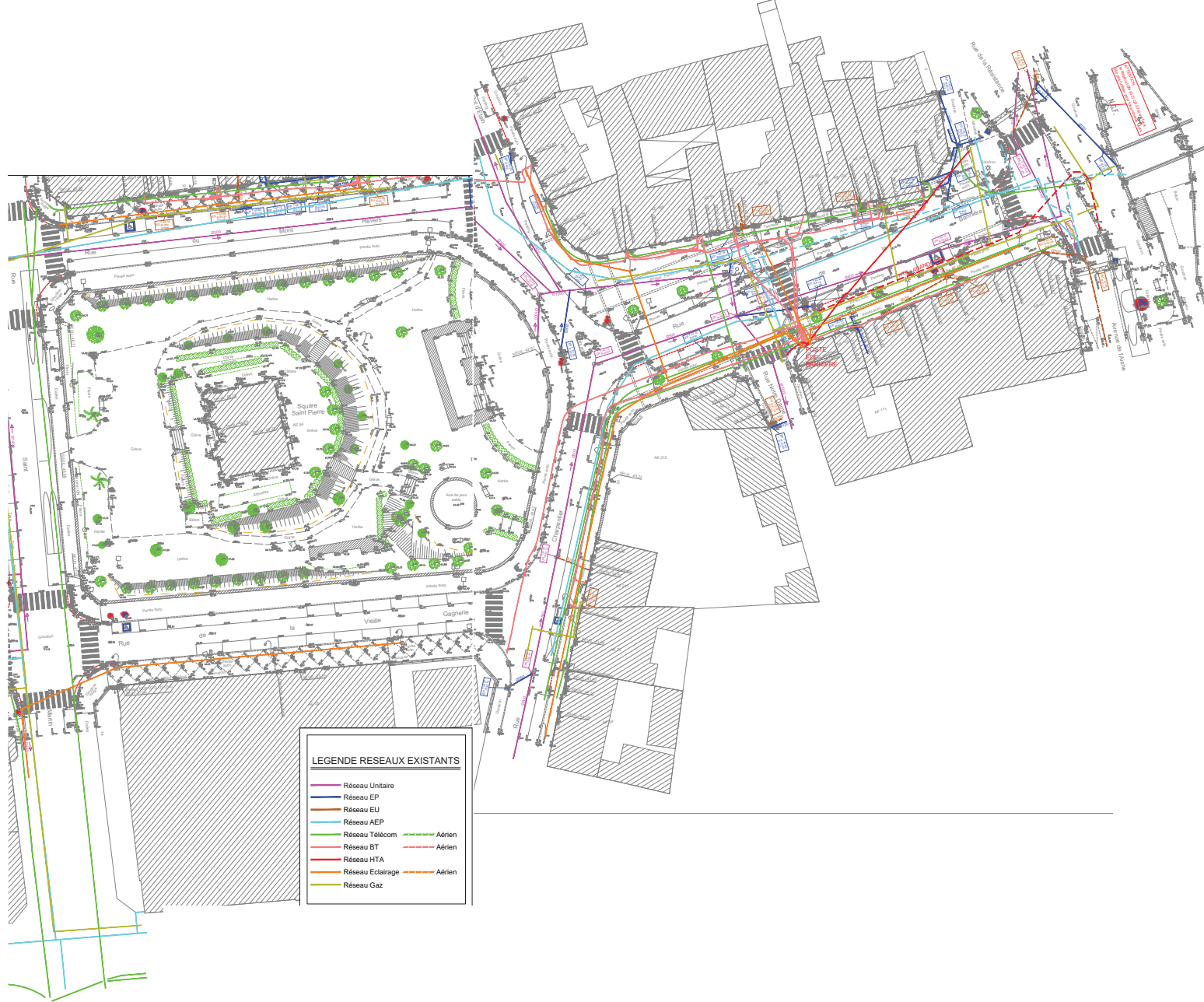
État existant : 248 places

Phase finale : $248 - 138 = 110$ places (+ 110 événementielles)



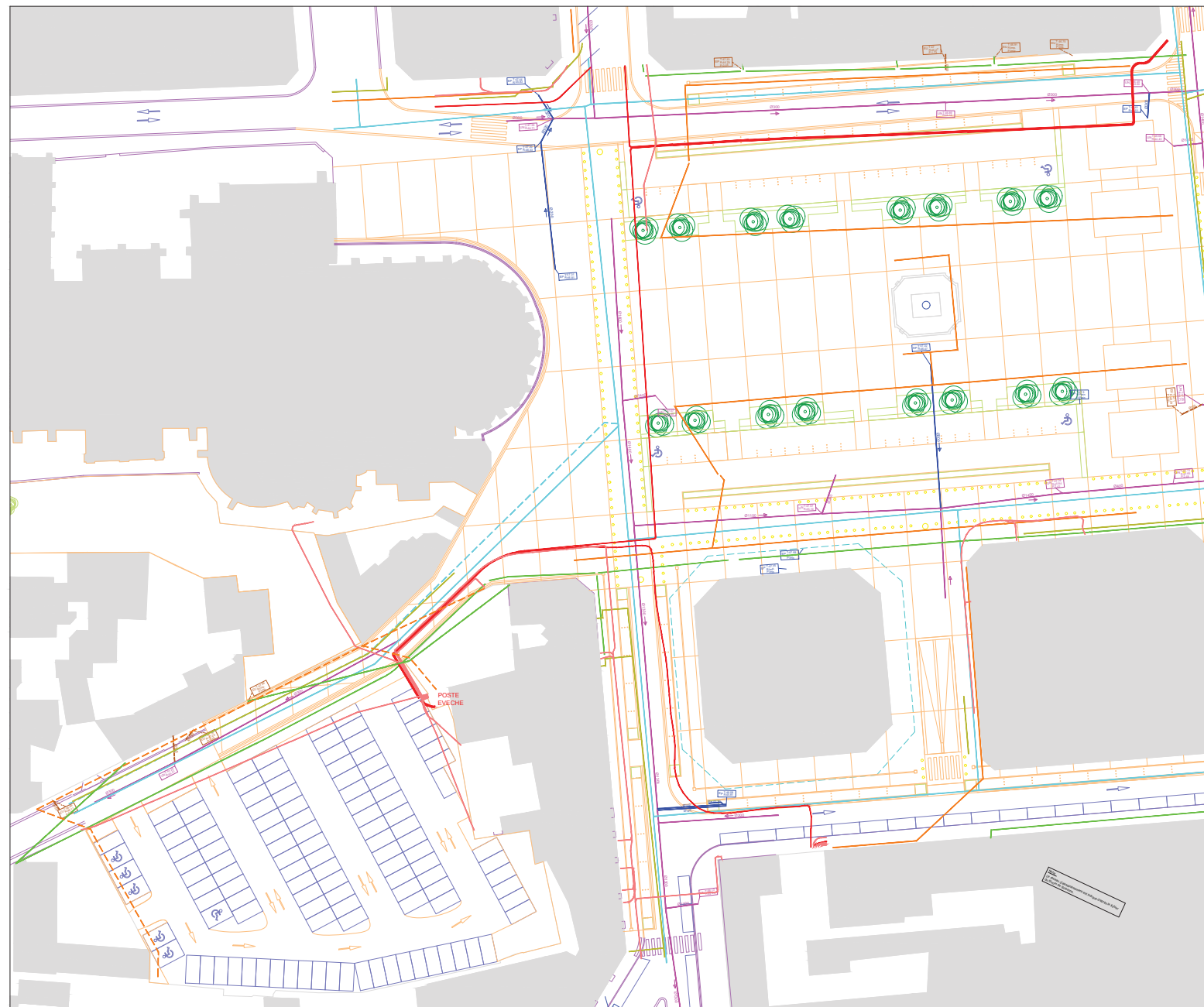
AXE MANTOUE - BANNIÈRE EXISTANT SUR PLAN TOPO





10. RÉSEAUX

AXE MANTOUE - BANNIÈRE EXISTANT SUR PLAN PROJET





LEGENDE RESEAUX EXISTANTS

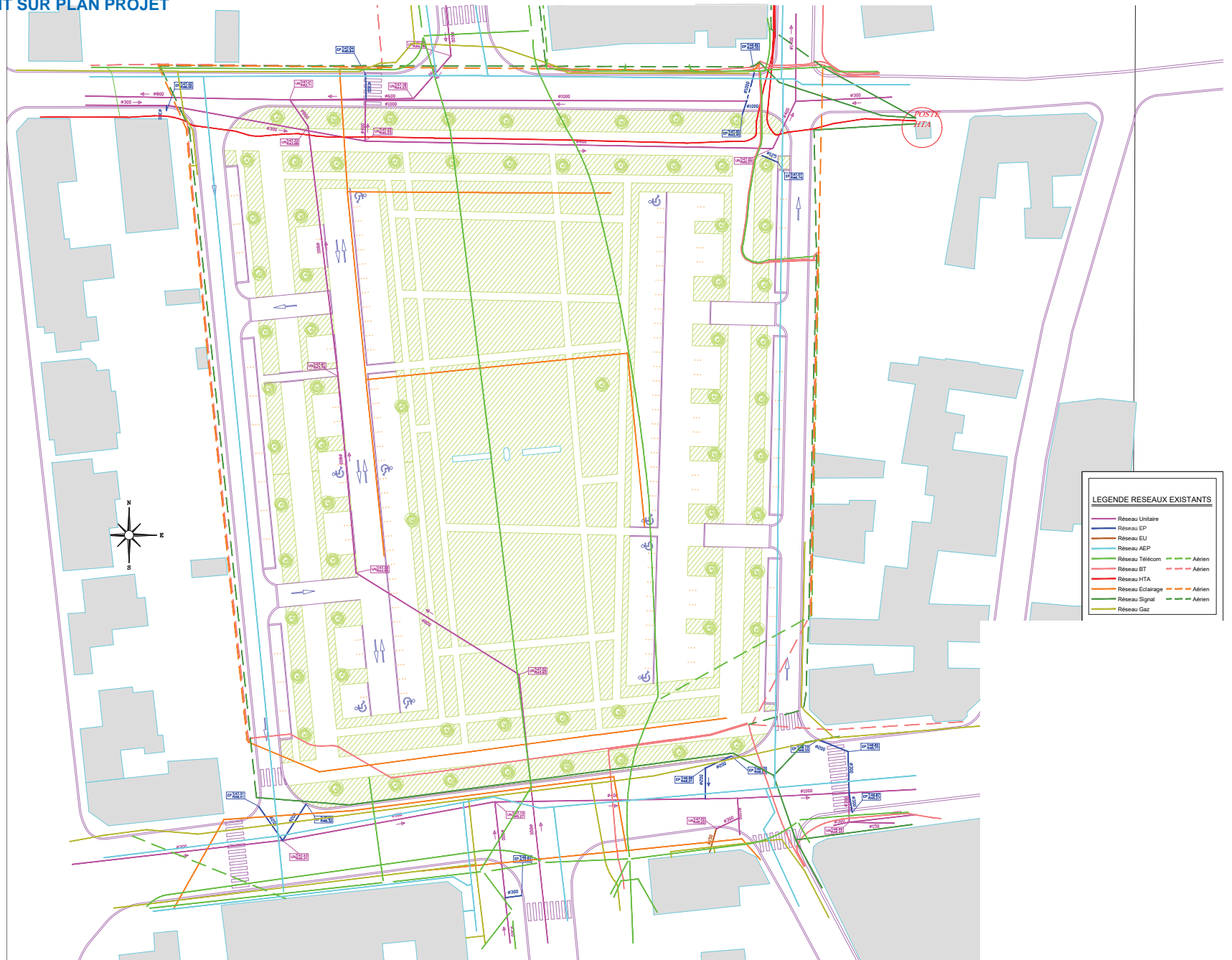
—	Réseau Unitaire	
—	Réseau EP	
—	Réseau EU	
—	Réseau AEP	
—	Réseau Télécom	— Aérien
—	Réseau BT	— Aérien
—	Réseau HTA	
—	Réseau Eclairage	— Aérien
—	Réseau Gaz	

PLACE SAINT-CRISTOPHE EXISTANT SUR PLAN TOPO



10. RÉSEAUX

PLACE SAINT-CRISTOPHE EXISTANT SUR PLAN PROJET



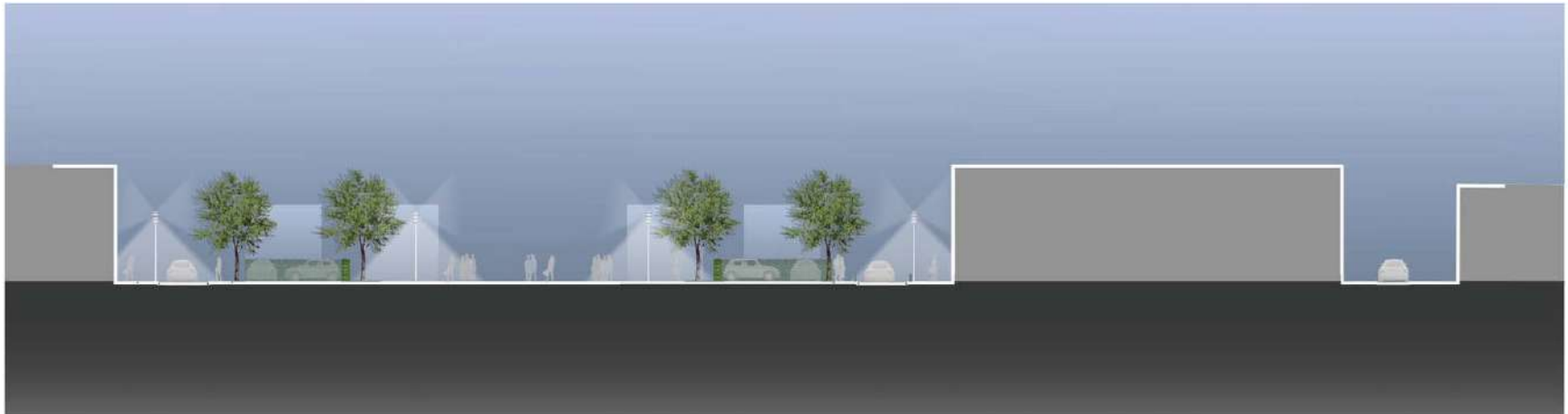
11. PROFILS EN TRAVERS

PLACE FERNAND MARQUIGNY VERS L'OUEST



11. PROFILS EN TRAVERS

PLACE FERNAND MARQUIGNY VERS L'EST



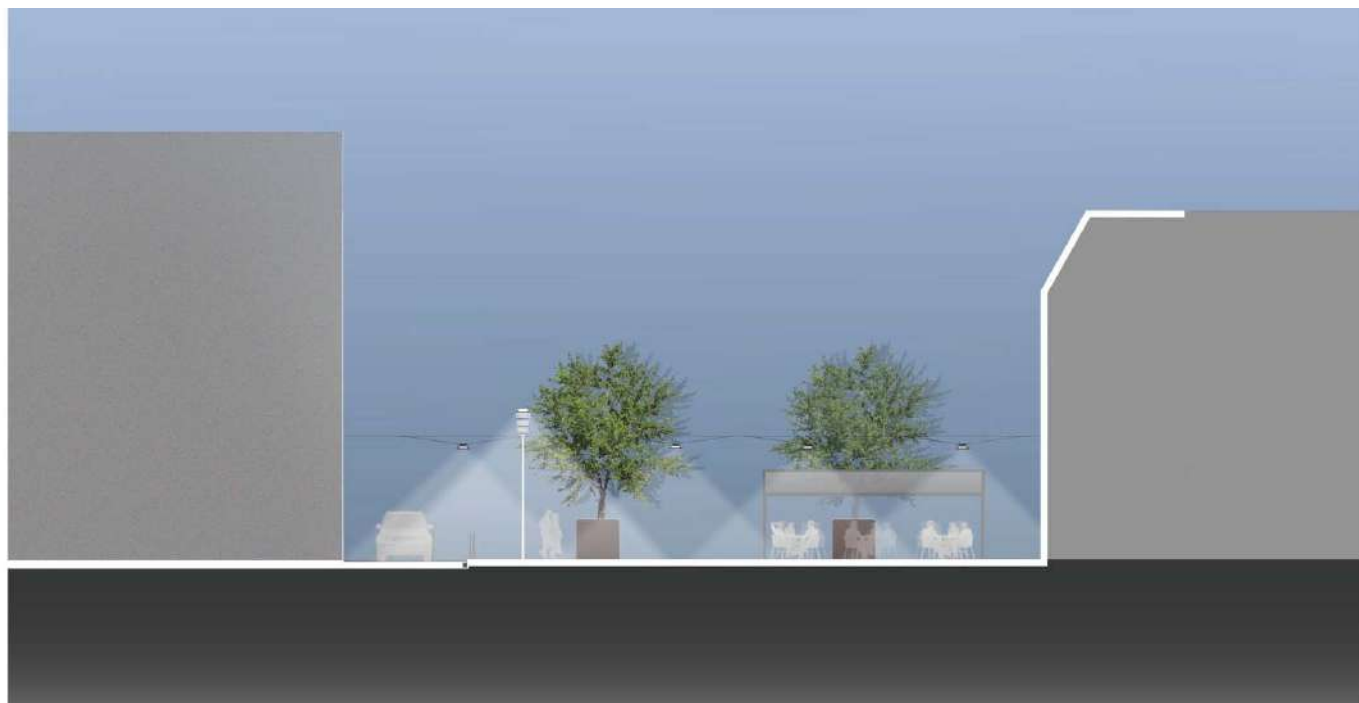
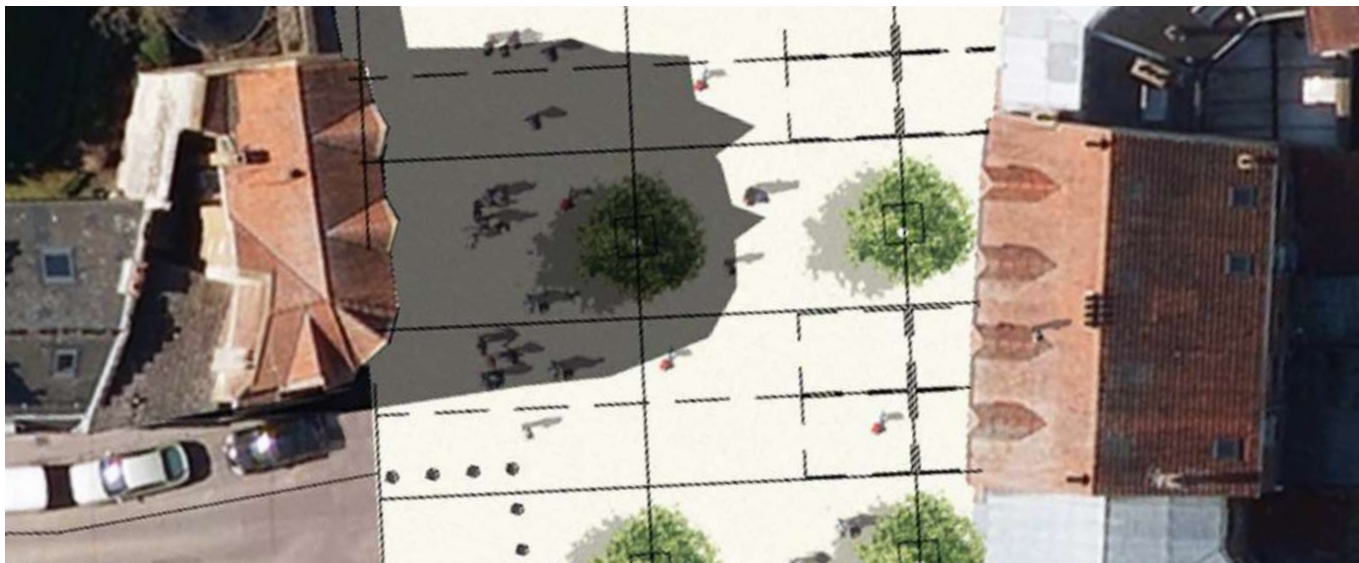
11. PROFILS EN TRAVERS

RUE DE L'ÉVÊCHÉ



11. PROFILS EN TRAVERS

RUE DE LA BANNIÈRE





AXE MANTOUE / BANNIÈRE
HYPOTHÈSE 1 : STATIONNEMENT EN SURFACE

PLACE FERNAND MARQUIGNY





AXE MANTOUE / BANNIÈRE
 HYPOTHÈSE 2 : STATIONNEMENT SOUTERRAIN



CONTINUITÉ COMMERCIALE - RUE SAINT MARTIN / RUE DU COMMERCE



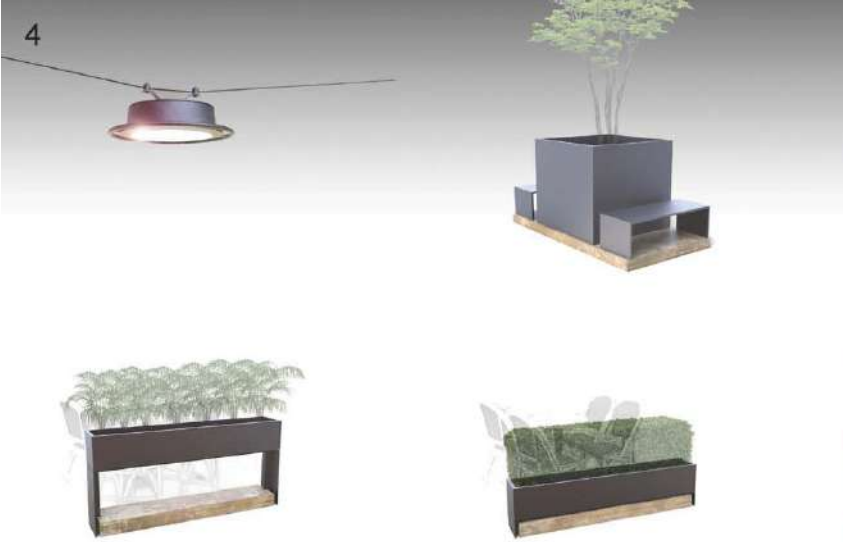


AXE MANTOUE / BANNIÈRE
ZOOM RUE DE L'ÉVÊCHÉ - TRANSEPT SUD



SQUARE, RUE ET PLACE DE L'ÉVÊCHÉ





AXE MANTOUE / BANNIÈRE
 SQUARE SAINT-PIERRE - RUE DE LA BANNIÈRE



RUE DE LA BANNIÈRE LA NUIT





PLACE SAINT CHRISTOPHE 5 HYPOTHESE 1 : STATIONNEMENT EN SURFACE



HYPOTHESE 2 : STATIONNEMENT SOUTERRAIN



Modalités de mise en oeuvre de l'action d'insertion par l'activité économique.

Note détaillée décrivant les modalités de mise en oeuvre de l'action d'insertion par l'activité économique

Notre démarche d'insertion par l'activité économique

Dans le cadre de la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux opérations d'aménagement du cœur de ville Soissons, le groupement s'engage à mettre en oeuvre une action d'insertion par l'activité économique telle que décrite dans la clause sociale du CCTP.

Celle-ci se traduira par le recours aux services d'un organisme extérieur mettant à disposition des salariés en insertion pour la durée du marché, tel que prévu par la 2ème modalité présentée à l'article 4.4.3 du Règlement de Consultation.

Les prestataires pressentis : des acteurs de référence

Notre travail préalable nous a permis d'identifier quelques acteurs avec qui il serait judicieux de travailler. La première, Secours Emploi (<http://www.secoursemploi.fr/>), société conventionnée par l'État au statut de Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et relevant de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette entreprise, basée dans le 11ème arrondissement de Paris, proche de nos locaux géographiquement, est forte de 30 ans d'expérience dans la lutte contre le chômage et l'exclusion et poursuit une démarche de conciliation des performances économiques et des projets sociaux. Elle favorise l'insertion professionnelle de personnes en recherche d'emploi via la mise à disposition de missions de travail et l'accompagnement personnalisé de ses ressources humaines.

La seconde, Marguerite (<http://marguerite.pro/>), basé dans le 18ème arrondissement de Paris, qui est une structure plus jeune – fondée en 2012 – et qui propose une gamme de services similaires. Son équipe d'une quinzaine de personnes se spécialise dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Elle les forme aux postes d'assistants polyvalents puis les accompagne pour résoudre leurs problématiques sociales et les aide à construire leur parcours professionnel. À ce titre, Marguerite met à disposition des entreprises un bouquet de compétences diversifiées.

Notre groupement souhaite ainsi recourir aux services de ces structures, principalement dans le cadre de l'assistanat à la gestion administrative du projet. Concrètement, nous pourrions intégrer un travailleur détaché dans nos locaux pour assister le directeur de projet en charge de l'opération ainsi que nos équipes dédiées à la gestion administrative et contractuelle.

L'organisation temporelle : une flexibilité préalable

En fonction des besoins administratifs variables inhérents à l'avancement du projet, nous imaginons recevoir ce collaborateur au rythme de deux jours travaillés par semaine. Suivant ce rythme, l'objectif minimal de 350 heures travaillées d'insertion par l'activité économique sera atteint en une période d'à peu près six mois. En effet, en comptant 7 heures travaillées par jour et deux jours travaillés par semaine, donc 14 heures, cette organisation nous permet d'être épaulés par un travailleur en insertion pendant une période de 25 semaines.

13. INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nous n'excluons pas pour autant l'éventualité de prolonger cette collaboration avec notre prestataire. L'organisation temporelle détaillée ci-avant étant évidemment une ébauche de gestion du temps travaillé préalable à la réalisation de notre mission, nous souhaitons conserver la plus grande adaptabilité à la charge de travail en fonction des phases, des périodes et de l'avancement du projet.

En fonction de ces évolutions, la période de collaboration sera à même de s'étendre dans la durée, en réduisant par exemple le nombre de semaines travaillées par mois, ou à l'inverse de se raccourcir en ayant recours de manière plus intensive aux services de notre prestataire pour répondre à un besoin ponctuel. Notre objectif, dans l'hypothèse où nous serions attributaire du marché, sera évidemment de définir au plus vite le planning précis du recours au prestataire pour définir l'organisation la plus efficace et la plus calée sur le planning de l'opération.

Les missions pour lesquelles nous serons appuyés

Nous songeons aujourd'hui à plusieurs missions auprès de différents intervenants pour lesquelles la SIAE pourra nous appuyer.

Les tâches de facturation propres au projet seront à mêmes d'être déléguées et permettront au travailleur détaché d'appréhender des notions de gestion administrative avec les outils informatiques les plus répandus, notamment la suite Office. Ces missions sont récurrentes et pourront être assimilées rapidement par la ressource sous le contrôle de notre service gestion. Au terme de plusieurs semaines, notre nouveau collaborateur sera dans la mesure de réaliser ces tâches avec une grande autonomie.

Par ailleurs, le collaborateur pourra nous aider pour la rédaction des comptes-rendus de réunion au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Pour cette mission suivant également une itération certaine, le travailleur en insertion pourra assister aux rendez-vous et suivre les échanges de la maîtrise d'œuvre pour pouvoir en rédiger le détail à posteriori et l'adresser par la suite à l'ensemble des intervenants concernés.

Nous entrevoyons d'autres missions pour lesquelles nous pourrions être aidés et dont la pertinence sera vérifiée par la suite et potentiellement soumise à la consultation des différents intervenants. Nous comptons parmi celles-ci la participation à la gestion de la communication entre l'industriel, l'entreprise, la maîtrise d'œuvre et la ville de Soissons dans les opérations de réalisation du mobilier urbain. Autour du design du mobilier urbain auront lieu de nombreux échanges et nous imaginons pouvoir être appuyés pour la bonne transmission des informations aux interlocuteurs concernés.

Notre prestataire pourra ensuite nous soutenir dans notre rôle de mandataire au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre. En effet, à ce rôle incombe une grande charge de coordination, de transmission de documents et plus généralement d'informations entre les membres de l'équipe. Notre collaborateur en insertion pourra ainsi s'assurer de la bonne réception de ces informations par chacun des membres en mettant en place un outil de partage de documents sur un Cloud, si besoin, ou plus simplement en relayant systématiquement les pièces nécessaires par mail.

Finalement, la gestion de la communication avec la ville de Soissons relève aussi d'une mission pour laquelle la SIAE pourrait nous soutenir. De nombreux échanges auront lieu entre notre équipe et la ville de Soissons au sujet de la communication mise en place autour du projet. Recherche auprès des différents intervenants, compilation, synthèse, et transmission des informations relatives au projet vers les interlocuteurs de la ville de Soissons sont autant de tâches qui pourront être prises en charge par notre collaborateur en insertion.

Vers la mise en place de l'action d'insertion

Reste donc à voir par la suite quelle sera l'organisation la plus effective à mettre en place lors de la phase projet. Pour ce faire, nous rencontrerons personnellement les interlocuteurs que nous avons contactés dans ces entreprises, pour réfléchir ensemble à la meilleure manière de fonctionner et qu'ils nous informent des best practices dans le cadre d'une telle collaboration. Notre flexibilité sur la répartition des missions associée à l'expérience de ces acteurs nous permettra de définir alors un cahier des charges concret pour la mise en place de l'action d'insertion.